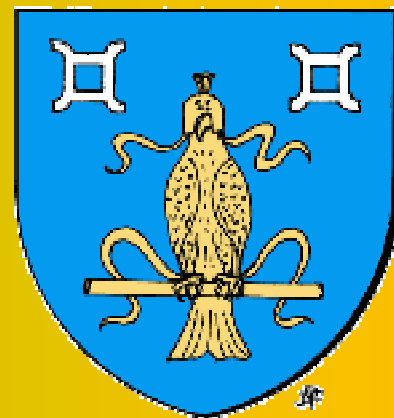


MAZANGÉ

BULLETIN MUNICIPAL

2013



**Le Patrimoine
de la
Commune**

Mazangé (L.-&-C)

PUBLICITÉ

EDITORIAL

Nous voici en 2013 et avec cette nouvelle année nous verrons les projets d'intercommunalité se concrétiser.

Notre commune sera désormais dans une nouvelle structure dont les compétences devront être remises à plat. Il faut faire évoluer le territoire, se réunir pour être plus compétitif, mais garder à notre commune son identité.

Mazangé est une charmante commune rurale dans laquelle les habitants trouvent un bourg accueillant avec des services de proximité, un cadre agréable et des Mazangéens chaleureux.

En 2012, des travaux d'aménagement au cimetière communal ont été effectués : columbarium, jardin du souvenir, abri, aménagement paysager... Pour ces travaux, la commune a bénéficié d'une subvention de 18 000 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale du Conseil Général.

Avec les communes de la Communauté du Vendômois Rural nous avons passé une convention pour un groupement de commandes portant sur la réalisation du diagnostic des installations existantes d'assainissement non collectif. Ces contrôles seront effectués pendant l'année 2013 par l'entreprise SAUR.

Le conseil municipal a confié à l'entreprise SAFEGE l'étude des installations des maisons raccordées à l'assainissement collectif du bourg. La finalité est de définir l'investissement à faire sur notre unité de traitement et sur le réseau de collecte.

Divers travaux d'amélioration aussi ont été réalisés : la réfection des pavés autour de l'église, de la voirie, la démolition de la cabine haute (ERDF) sur la place derrière l'église, divers travaux d'éclairage public par le SIDELOC...

En 2013 notre demande de dotation de solidarité rurale portera sur la réfection de la toiture de la sacristie. Nous avons aussi envisagé l'embellissement extérieur de la salle communale et quelques aménagements dans la cuisine.

Bienvenue à nos nouveaux habitants, à ceux qui se « lancent » de beaux défis comme *les escargots du Loir ou Notre Basse-Cour (production d'œufs en plein air)*...

Merci à tous ceux qui s'investissent d'une manière ou d'une autre pour la commune.

N'hésitez pas à participer aux nombreuses fêtes communales !

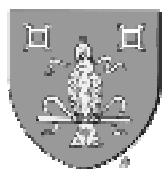
Je remercie aussi tout particulièrement ceux qui participent à la réalisation de ce bulletin (les annonceurs, les rédacteurs, les démarcheurs, ceux qui le distribuent...).

JE VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2013.

Evelyne VIROS

Sommaire :

Editorial	p 03
NOTRE COMMUNE	
Les Elus / Les Commissions	p 04
La Mairie	p 05
Le Budget	p 06
Etat Civil 2010 L'écho de la Commune	p 08
Concours des Maisons Fleuries & Décorées de Noël	p 11
La Vie Scolaire	p 12
LA VIE ASSOCIATIVE	
Les Associations / Le calendrier 2013	p 13
ASCM	p 14
Société de chasse / Comité des fêtes	p 15
AAPPMA(pêche)	p 16
UNRPA Mazangé	p 17
UCCAV MAZANGÉ - Perche Nature	p 18
Le MAZANGÉ Dart's Club	p 19
UNCAFN / AS LUNAY Football	p 20
Présence Touraine Verte - APEFservices	p 21
Confiez Nous - ADMR	p 22
A.D.O.C 41	p 23
UNAFAM 41 - Secteur Paroissial	p 25
LE PATRIMOINE DE MAZANGÉ	p 26
INTERCOMMUNALITE	
Représentants Intercommunaux	p 38
Syndicat Mixte du Pays Vendômois	p 39
Représentants Locaux / SIAEP (eau)	p 40
SIVOS	p 41
CVR	p 42
Le TTLV	p 44
S.I.D.E.L.C	p 45
LA VIE LOCALE	p 46
INFORMATIONS PRATIQUES	
Formalités Administratives	p 48
Règles de vie	p 49
Habitat	p 50
Note Info Val dem	p 52
Emploi	p 53
Santé / Social	p 56
Maison de la Justice / N° Utiles Bottin Internet	p 57
Notes Personnelles	p 58



Le Conseil Municipal

LE MAIRE & SES ADJOINTS



VIROS Evelyne
Maire



BRIONNE Patrick
1^{er} Adjoint



COLAS Jacques
2^e Adjoint



ROUVRE Michel
3^e Adjoint



DAGUISE Brigitte
4^e Adjoint

LES CONSEILLERS



BESNARD Chantal



DESSEAUX Valérie



JONDOT Danièle



SECHAUD Karine



BOUGON Patrick



DECLERCK Didier



HAIMON Christian



OZAN Jean-Yves



RENON Christophe



ROUSSELET Jacques

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions	Rôle	Nom	
Action Sociale- Personnes âgées	<i>Responsable</i>	DAGUISE	
	Membre	BESNARD DESSEAUX	HAIMON SÉCHAUD
Animation	<i>Responsable</i>	DAGUISE	
	Membre	BESNARD BRIONNE	DECLERCK OZAN
Appel d'offres	Titulaires	BOUGON BRIONNE	ROUSSELET
		OZAN RENON	ROUVRE
	Suppléants		
Assainissement	<i>Responsable</i>	COLAS	
	Membre	BOUGON RENON	ROUSSELET
Budget	<i>Responsable</i>	BRIONNE	
	Membre	JONDOT OZAN	ROUSSELET ROUVRE
CCAS Centre Communal d'Action Sociale	Membre	BESNARD DAGUISÉ DESSEAUX	HAIMON SÉCHAUD
Communication	<i>Responsable</i>	DAGUISE	
	Membre	BESNARD BOUGON BRIONNE	DESSEAUX SÉCHAUD HAIMON
Environnement	<i>Responsable</i>	ROUVRE	
	Membre	COLAS DESSEAUX	OZAN RENON
Voirie	<i>Responsable</i>	ROUVRE	
	Membre	HAIMON JONDOT	OZAN ROUSSELET

La Mairie



5 rue Suzanne MARSOLLIER
41100 MAZANGE

HEURES D'OUVERTURE

Le **lundi** : de 9h à 12h & 14h à 17h
Du **mardi au vendredi** : de 14h à 17h
Tél. : 02 54 72 00 27
Fax : 02 54 72 11 48
E-mail : mairie.mazange@wanadoo.fr

PERSONNEL COMMUNAL

SECRÉTARIAT

- ⇒ Marie-Pierre MOTHERON
- ⇒ Denise DESNEUX.

AGENTS TECHNIQUES COMMUNAUX

- ⇒ CARINE BERTHELOT
- ⇒ Dany NEILZ
- ⇒ Daniel GATIGNON.

Location du foyer communal (Pour 120 personnes maximum)*

Période	Tarif 2013	Plage horaire
Samedi midi et soir	125 €	De 7h à 5h le lendemain
Samedi soir seulement	105 €	De 12h à 5h le lendemain
Samedi soir et dimanche midi	170 €	De 12h à 18h le lendemain
Dimanche midi seulement	105 €	De 7h à 18h
Dimanche midi et soir	125 €	De 7h à 5h le lendemain
Samedi et dimanche entiers	200 €	De 7h à 5h le lundi
Vin d'honneur	50 €	



- ⇒ Forfait Cuisine : 80 € (comprenant la mise à disposition de la salle et du matériel pour 100 personnes, au-delà le préciser)
- ⇒ Forfait Chauffage : 25 € par jour (payable du 15 octobre au 15 avril).
- ⇒ Caution : 75 € sera demandée à la réservation. Elle vous sera restituée dès la location de la salle terminée, moyennant la remise en bon état de la salle. En cas de désistement après réservation de la salle, la caution sera gardée par la commune. Toute pièce manquante à la cuisine sera facturée ou remplacée lors du paiement.

*Les fiches de réservation de chaque salle (avec le détail du contrat de location) est disponible en Mairie

Location Petite Salle (Pour 20 personnes maximum)*

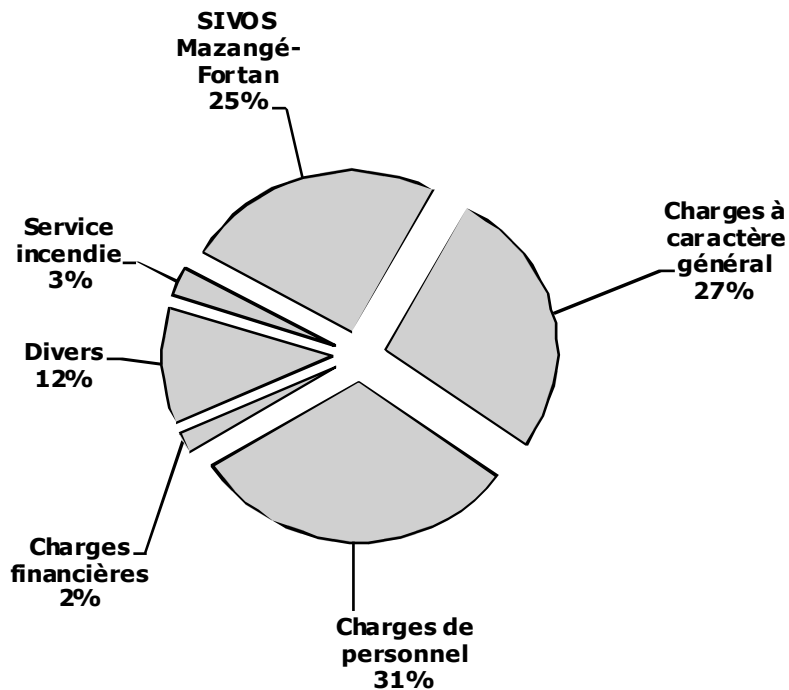
Période	Tarif 2013	Plage horaire
Journée	50 €	De 7h à 5h le lendemain
Samedi et dimanche entiers	70 €	De 7h à 5h le lundi
Vin d'honneur	20 €	

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
la Mairie (02 54 72 00 27) ou Mme Brigitte DAGUISÉ (06 31 19 34 00)

Le Budget

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 582 707€



Charges à caractère général

Eau-Electricité - Carburants - Combustibles
Entretien voirie - Entretien bâtiments
Entretien matériel - Maintenance
Fournitures administratives
Honoraires - Indemnités - Frais d'actes
Frais postaux et de télécommunications
Fêtes et cérémonies
Assurances - Taxes diverses - Frais divers

Charges de personnel

Salaires - URSSAF - Cotisations diverses

Charges de Gestion courante

Indemnités - Charges diverses
Syndicat Intercommunaux
Subventions aux associations
Caisse des écoles - CCAS

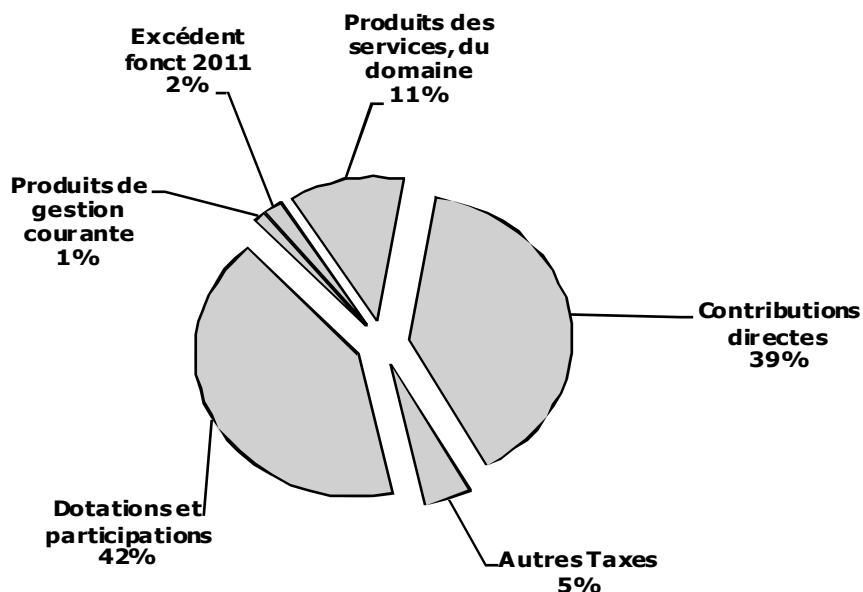
Charges financières

Intérêts des emprunts

SIVOS

Financement des écoles

Recettes : 582 707€



Impôts et taxes

Taxe d'habitation
Taxe Foncière Bâti
Taxe Foncière Non Bâti
Taxes Diverses

Dotations et participations

Dotation Fonctionnement État

Autres produits de gestion courante

Location logements-Salle des fêtes

Produits des services, du domaine

Remboursement par autres syndicats
Concessions cimetières
Insertions publicitaires du bulletin

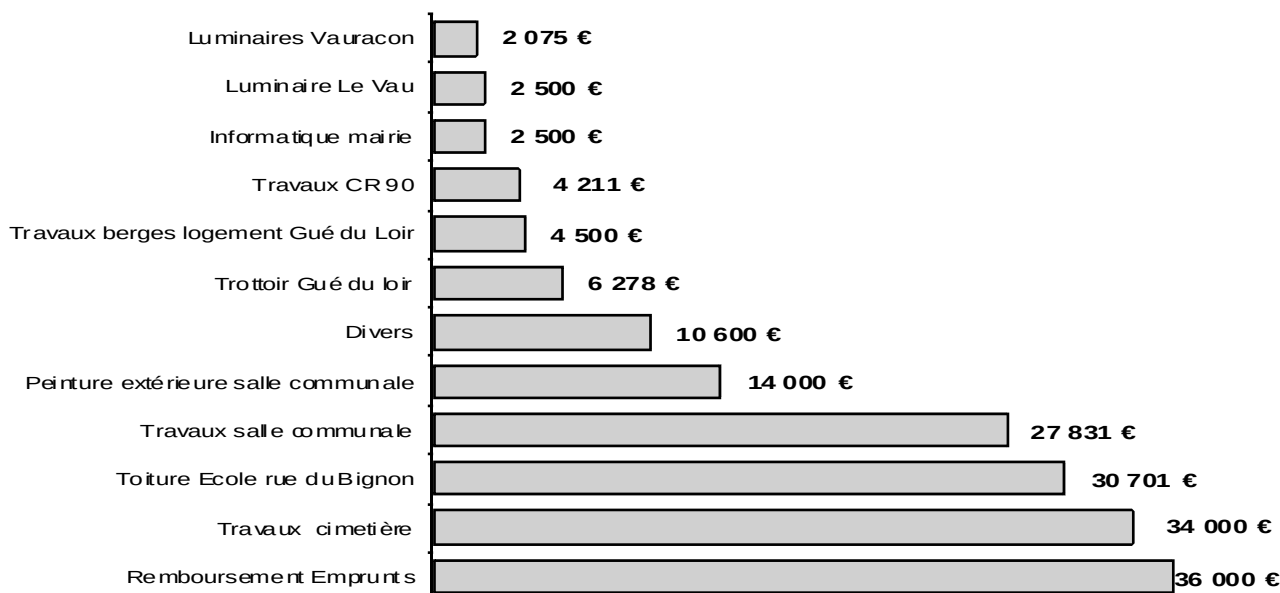
Taux des impôts de la commune

Taxe d'habitation 14,60% Taxe Foncière Bâti 21,25% Taxe Foncière Non Bâti 49,69%

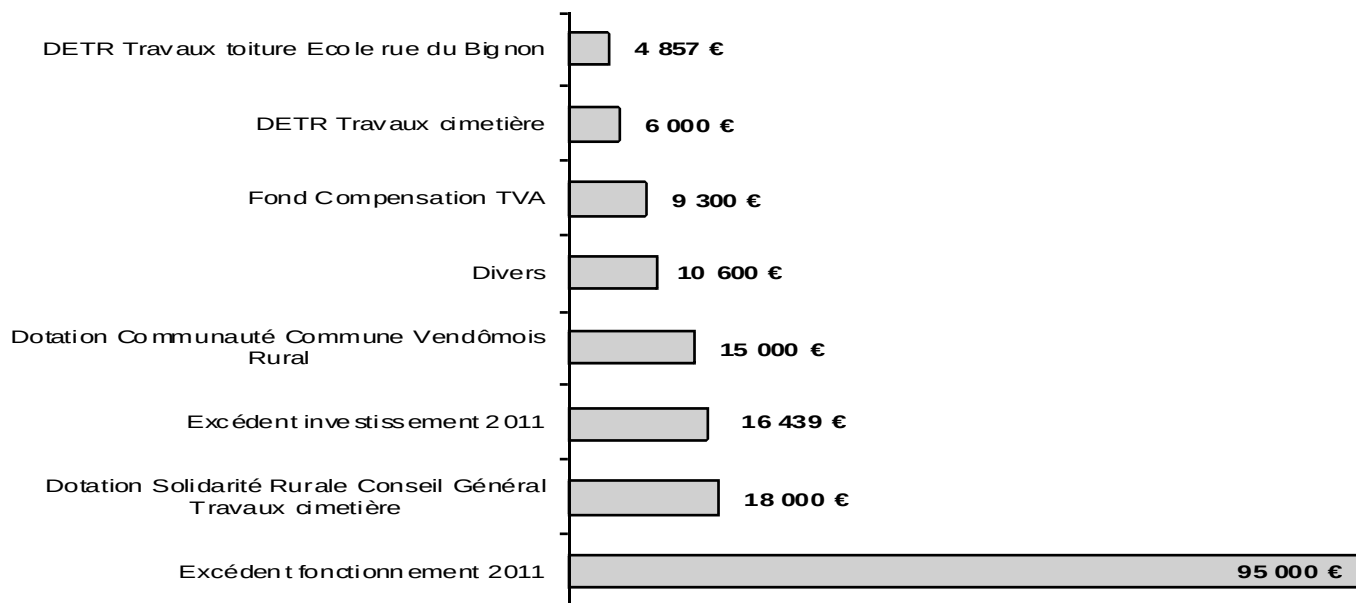
Primitif 2012

INVESTISSEMENT

Dépenses : 175 196€



Recettes : 175 196€



Autres budgets primitifs annexes de la commune

Assainissement

Dépenses & recettes équilibrées

- Fonctionnement à : **65 031 €**
- Investissement à : **59 650 €**

CCAS

Dépenses & recettes équilibrées

- Fonctionnement à : **9 776 €**

Etat Civil 2012



NOUVEAUX HABITANTS

(mise à jour le 26 Novembre 2012)

Liste établie sous réserve des nouveaux habitants non déclarés en mairie et de ceux à venir avant le 31.12.2011

Bruno ROSE et Carine STEFANUCCI

La Martellière

Jean-Luc TRUPTIN

14 Route de Vendôme

Nicolas BUTTIAUX et Céline CLEMENT

8 rue Marceau

Jérôme GONÇALVES

8 rue du Commerce

Aka ENI et Babouo OKOBÉ

20 rue du Pot Bouillant

Dominique GAUDRUAU et Astrid GROSSIN

2 Route de Lunay

Alain CAPRINI et Océane RIVERAIN

La Fosse Courtin



MARIAGES

(dressée en exécution du décret n° 51-284 du 3 mars 1951)

Christiane MILLON et Bernard RAVELLI

Mariés le 05 mai

Céline NORGUET et Damien THEBAULT

Mariés le 19 mai

Déborah LUCAS et Stéphane TRIOLET

Mariés le 16 juin

Aline COUSIN et Christophe LEBRETON

Mariés le 30 juin

Johanna SCHOUPPE et Sébastien VILLETTE

Mariés le 07 juillet

Adeline CROSNIER et Antoine COURSON

Mariés le 21 juillet



NAISSANCES

(dressée en exécution du décret n° 51-284 du 3 mars 1951)

Aïlys JOUY SAILLARD

Née le 01 février

Roméo BENOIST

Né le 08 mars

Elize BUREAU

Née le 03 juin

Sylvio CAPRINI

Né le 18 novembre



DÉCÈS

(dressée en exécution du décret n° 51-284 du 3 mars 1951)

Gilbert ROUSSELET

Décédé le 04 janvier

à l'âge de 93 ans

Archange Louis HERSANT Décédé le 18 janvier

à l'âge de 86 ans

L'écho de la Commune

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Chaque année la commune de Mazangé offre à ses Anciens (de + 70 ans) un après-midi récréatif autour d'un goûter.

Ce moment convivial est placé sous le signe de l'inter-générations. L'animation était assurée par le groupe P'tit Louis La Planche ainsi que par des jeunes de la commune qui nous ont offert des chorégraphies préparées par eux et des chants.

Nos plus jeunes du Centre de Loisirs du mercredi après-midi, nous avaient réalisé de superbes décorations de table, très appréciées par nos Anciens.

Cet après-midi s'est terminé vers 17h30 par la remise des colis aux Anciens avec les vœux de l'équipe municipale. Pour ceux qui n'ont pu venir, des élus leur ont porté leur colis.



TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

ESPACE CINERAIRE MAZANGE

L'espace cinéraire est un espace aménagé pour accueillir la pratique cinéraire. Généralement, cet espace se compose de 3 éléments.

1 - L'ESPACE DE DISPERSION :

Encore appelé « Jardin du souvenir », il est dédié à la dispersion des cendres. Son usage est gratuit.

Il a le double objectif de permettre la disparition des cendres et la conservation du souvenir. La mise en place d'un puits de dispersion des cendres est réalisée au moyen d'un dispositif de dispersion souterrain surmonté d'une grille métallique galvanisée masquée par des galets. Les cendres sont dispersées sur les galets et s'infiltrent dans les interstices.

Est installé à proximité un « lutrin » permettant de graver les noms des défunts dont les cendres ont été dispersées.



2 - LE JARDIN CINÉRAIRE :

Il permet de déposer les urnes dans des cuves enterrées, aussi appelées « cavurnes ». Son utilisation n'est possible que dans le cadre d'une concession et du règlement correspondant.

CONCESSION CAVURNE :

- 15 ans : 100€
- 30 ans : 200€
- 50 ans : 300€

3 - LE COLUMBARIUM :

C'est une construction hors sol permettant de déposer les urnes. Son utilisation n'est possible que dans le cadre d'une concession et du règlement correspondant.

Ces 3 équipements sont accompagnés d'un socle de cérémonie permettant le dépôt momentané de l'urne lors du dernier rassemblement des proches du défunt avant dispersion des cendres ou dépôt de l'urne dans la cavurne ou au columbarium.



CONCESSION COLUMBARIUM

- 15 ans : 200€
- 30 ans : 400€
- 50 ans : 600€

ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a confié à l'entreprise SAFEGE l'étude des installations des maisons raccordées à **l'assainissement collectif du bourg**.

Cette analyse a pour but de vérifier la nature des effluents.

La finalité de cette opération est de définir l'investissement à long terme à faire sur notre unité de traitement et du réseau de collecte.

Un courrier sera envoyé par l'entreprise SAFEGE à chacun des propriétaires pour expliquer leur mission et prendre rendez-vous.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR LE BON ACCUEIL QUE VOUS LEUR RÉSERVEREZ.

COMMUNICATION

Apporter des informations par l'intermédiaire de 3 Flash info et du bulletin annuel, tel est la mission de la commission Communication. Depuis maintenant 11 ans, cette commission qui se réunit environ 8 fois par an, traite de la vie de la commune, en apportant scoops, renseignements, communiqués ou annonces.

Chaque habitant de la commune trouve ainsi l'information qui lui rend service ou lui permet de connaître mieux les associations avec leurs manifestations. Certains articles sont écrits par rapport à l'histoire local ou sur les métiers disparus, d'autres annoncent les événements à venir. Tout le monde y trouve son compte.

Cette petite équipe motivée est totalement ouverte à vos critiques, vos suggestions, vos améliorations et bien sûr à votre venue au sein de la commission. Car comme tout groupe, le fait d'avoir un regard d'autrui, permet d'avancer et de s'améliorer. Et de plus, que ce soit le Flash Info ou le bulletin, c'est un service à toute la population édité par et pour les habitants de notre belle commune.

Pour tous renseignements : BRIGITTE DAGUISE 06 31 19 34 00

LA SAINTE BARBE



LA SAINTE BARBE DES SAPEURS-POMPIERS de VILLIERS SUR LOIR-MAZANGÉ a été célébrée le Dimanche 25 Novembre à la mairie de MAZANGÉ. Etaient présents Madame le Maire de MAZANGÉ, Monsieur le maire de Villiers sur Loir, Michel Boulai représentant Madame la conseillère générale, élus et anciens SP. L'adjutant-chef Sandré Sébastien, chef de centre a retracé l'activité humaine et opérationnelle de l'année 2012. L'effectif du centre est de 14 + 2 doubles affectations.

Le C/C Marville Michel a été mis à l'honneur pour 27 années de service, puis a été élevé au grade de Sergent honoraire.



Le sapeur Duvigneau Franck a reçu sa nouvelle fonction de porte drapeau.

3 nouvelles recrues sont venues renforcer l'équipe. 3 de la même famille, 3 gars, 3 frères, 3 Jumert. Célestin, Fernand, Florent. Ils sont tous les 3 les bienvenus. Il était nécessaire de recruter pour le bon fonctionnement et la survie du centre. Après la revue et les discours, un vin d'honneur était servi, suivi d'un repas au Café du Midi.

UNE NOUVELLE RECRUE CHEZ LES POMPIERS

PATRICK COIFF

Le coiffeur de Mazangé PATRICK COIFF' a participé au 1er Salon du Mariage dans le vendômois, qui s'est tenu à Naveil les 17 et 18 novembre 2012.

Ce salon regroupait 36 professionnels de l'organisation d'un mariage (de l'organisateur au traiteur, en passant par les robes, les coiffeurs, etc ...) ; les coiffeurs devaient entre autres, créer des coiffures de mariées en direct sur la scène. Ce salon a rencontré un vif succès. Rendez-vous l'année prochaine pour le prochain salon."



LA PETITE ÉTOILE

Le 24 Janvier 2013 à L'école de Mazangé:

SPECTACLE PIRATO-MUSICAL :

« TOUT AUTOURS DE LA TERRE »

"Le professeur Buissonus a rencontré un pirate plutôt gentil, Cap'tain Fafa. Ils ont acheté un bateau qu'ils ont appelé la Petite Etoile, et sont ainsi partis de par les mers à la découverte de nouvelles contrées: Chine, Amérique du sud, Jamaïque, Afrique (du Nord et Noire), sans oublier l'Europe.

Que d'aventures et de rencontres !"



Si le propos reste le voyage et, par son intermédiaire, la découverte de nombreuses musiques et chansons des pays visités, la palette sonore s'élargit encore avec, outre l'accordéon et les percussions, la guitare, le métallophone, la mandoline et la contrebasse. L'interactivité avec les enfants (et les parents), la complicité et l'humour, sont toujours très présents dans ce deuxième spectacle, avec la même qualité musicale que le premier, de magnifiques costumes et un décor surprenant.

Concours des Maisons Fleuries

DIPLÔMES :

M. et Mme Paul-Olivier LAUTMANN
M. et Mme Claude CONSTANTIN
M. et Mme André LANGOT
M. et Mme Christophe RADET
M. et Mme Christian LANGLAIS
M. et Mme René ROZET
M. et Mme Gérard CHAUSSON
M. et Mme Bernard RAVELLI
M. et Mme Jean-Luc CRUCHET
M. et Mme Damien LAURENCEAU

Moulin d'Echoiseau
Moulin d'Echoiseau
Fourmaugé
Fourmaugé
Le Bourg
Le Bourg
La Cohue
La Cohue
La Cohue
Le Bois Thierry



Concours des Maisons Décorées de Noël

Les gagnants du concours des maisons décorées de Noël pour l'année 2012 sont :

1^{er}	Mr et Mme Laurent BINCTIN	Le Vau
2 ^{ème}	Mr et Mme Dominique VERRON	Le Vau
3 ^{ème}	Mme Martine HUE	Vauracon
4 ^{ème}	Mr et Mme Gilles AUBRY	Clouzeaux
5 ^{ème}	Mr et Mme Didier BARBIER	Rue Carnot
6 ^{ème}	Mr et Mme Christian LANGLAIS	Rue du Commerce
7 ^{ème}	Mr et Mme Alain HUGUENIN	Rue du Pot Bouillant
8 ^{ème}	Mr et Mme BONICELLI	L'Orgerie
9 ^{ème}	Mr et Mme Jean-Luc CRUCHET	La Cohue
10 ^{ème}	Mr et Mme Michel PONCET	Rue Suzanne Marsollier
11 ^{ème}	Mme Jocelyne BONVALLET	Le Gué du Loir



L'ECOLE SUR LE R.P.I MAZANGE - FORTAN

MAZANGÉ : Téléphone de l'école : 02.54.72.14.77

nous accueillons cette année 68 élèves :

- 23 élèves dans la classe de Mme Gaillard (PS-MS)
- 24 élèves dans la classe de Melles Soulis et Richard (GS-CP)
- 21 élèves dans la classe de Mme Guillet (CE1-CE2)

FORTAN : Téléphone : 02 54 72 05 36

nous accueillons cette année 42 élèves :

- 21 élèves dans la classe de Mme Venuat (CE2-CM1)
- 21 élèves dans la classe de Melle Hervé (CM1-CM2)

Nous souhaitons la bienvenue à Marie Richard qui est présente à l'école de Mazangé le lundi.



**Meilleurs vœux
2013
à tous.**

LES ACTIVITÉS POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE :

- Les élèves de Mazangé ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » le vendredi 28 septembre.
- Vaincre la mucoviscidose : cette année, des goûters ont été vendus à l'école de Mazangé au profit de l'association « vaincre la mucoviscidose ». Nous en profitons pour remercier tous les généreux donateurs et les magasins Carrefour market de Montoire sur le Loir et Leclerc de Vendôme pour leur aide. Un chèque de 212€ a été remis à l'association.
- Projet musique : Aissi Manzari, intervenant musique mis à disposition par la communauté de commune des coteaux de la Braye, propose aux élèves de Fortan tout au long de l'année des ateliers de découverte des instruments de musique et de chants.
- Un marché de Noël a eu lieu le vendredi 21 décembre à la salle des fêtes de Mazangé.
- Cycle endurance : les élèves de Fortan bénéficieront d'un cycle endurance en Janvier-Février à l'école, encadré par Betty PUAUD.
- Cycle piscine : les classes de GS/CP et CE1/CE2 sont allés à la piscine de Montoire sur le Loir de septembre aux vacances de Noël.
- Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 iront le 12 février au Palais de la découverte à Paris.
- Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 participeront à l'étoile cyclo du 27 au 31 mai.
- Les classes de GS/CP et CE1/CE2 participeront du 12 au 14 juin aux p'tites randos (randonnées dans le secteur de Muides sur Loire)

La Vie Associative

LES ASSOCIATIONS

UNC A.F.N.

Daniel GALLAS 02 54 72 00 32

Société de Chasse

Régis PERGELINE 02 54 72 02 87

AAPPMA Thoré (pêche)

Serge SAVINEAUX 02 54 72 04 41

Comité des fêtes

Frédéric MARCHAND 02 54 72 80 67

Dart's club (fléchettes)

Jérôme BORDIER 02 54 72 06 16

Football (A.S. Lunay)

Michel DESVAUX 02 54 72 77 12

U.N.R.P.A.

Maurice ROCHEREAU 02 54 72 11 59

U.C.C.A.V.

Didier DECLERCK 02 54 72 03 85

Perche Nature

Bernard DERUE 02 54 72 03 02

Association Sportive et Culturelle

Eduard SIEGERS 02 54 72 01 40

Még'Anime

Charly DECLERCK 02 54 72 06 22

LE CALENDRIER 2013

JANVIER

05 janvier : Vœux du Maire
11 janvier : Assemblée Générale UNRPA
12 janvier : Tournoi de fléchettes de DART'S CLUB
18 janvier : Assemblée Générale ASCM
24 janvier : Spectacle musical à l'école :
« LA PETITE ÉTOILE »
25 janvier : Vœux CVR à Mazangé

FEVRIER

08 février : Théâtre ASCM (troupe de La Ville-aux-Clercs)
17 février : Belote de l'UNC-AFN MAZANGE /FORTAN
23 février : Soirée choucroute UCCAV

MARS

15 mars : Pot-au-feu de l'UNRPA

AVRIL

05 avril : Théâtre ASCM
07 avril : Théâtre ASCM
13 avril : Bal costumé du Comité des Fêtes
19 avril : Goûter de l'UNRPA
20 avril : Soirée Foot de Lunay
28 avril : Randonnée ASCM

MAI

8 mai : Commémoration du 8 mai 1945

JUIN

22 juin : Feu de St Jean organisé par le Comité des Fêtes
30 juin : Fête des écoles à FORTAN

JUILLET

13 juillet : Soirée moules-frites suivie d'un bal
14 juillet : Festivités avec jeux sur la place de l'église

SEPTEMBRE

14 & 15 septembre : Journées du patrimoine
15 septembre : Foire à la brocante & festival des vins

OCTOBRE

06 octobre : Repas des anciens UNRPA
26 octobre : Soirée karaoké du Comité des Fêtes

NOVEMBRE

11 novembre : Commémoration du 11 novembre 1918
25 novembre : Belote des anciens (UNRPA)

DECEMBRE

01 décembre : Randonnée pédestre ASCM
14 décembre : Gouter des anciens (offert par la commune)
22 décembre : Noël UCCAV
27 décembre : Belote de l'UNC-AFN MAZANGÉ/FORTAN



1983 – 2013 30 ans. Trente ans d'existence pour l'association en juillet 2013. Trente ans d'activités. Trente ans de bénévolat et de dévouement. Tant de choses se sont produites pendant ces trente années. Tant de personnes sont passées par notre association et ont participé et participent encore à nos activités. Mais ces trente années c'est aussi avoir vu naître des activités tout comme des bénévoles et des membres du conseil d'administration.

Certains se rappellent encore de la course de côte automobile, de la première randonnée pédestre et des débuts de la gymnastique.

Le bilan de l'année écoulée est positif. Augmentation de la fréquentation du tennis de table, du loisir créatif, légère baisse de fréquentation du modélisme et un bond en avant pour le théâtre.

L'effectif des inscrits est d'environ 50 personnes.

Le site internet de l'association s'est rajouté avec encore plus d'infos sur Mazangé et les activités de l'ASCM avec toujours la même adresse : asc-mazange.asso.fr



LE CALENDRIER POUR L'ANNÉE 2013 SERA ENCORE RICHE EN ACTIVITÉS :

- | | | |
|-------------|----------|--|
| • Janvier | 18 | Assemblée générale |
| • Février | 08 | Théâtre présenté par la troupe de la Ville aux Clercs. |
| • Avril | 05 et 07 | Théâtre présenté par la troupe de l'ASCM. |
| • Avril | 28 | Rallye pédestre: thème le petit patrimoine de Mazangé – les hameaux. |
| • Mai | 17 au 20 | Exposition pour le 40 ^{ème} anniversaire du jumelage Vendôme - Gevelsberg |
| • Juin | 09 | Journée aviation sur le terrain d'aviation de l'association |
| • Juin | 30 | Anniversaire de l'association; journée d'activités. Détails dans le Flash Info |
| • Juillet | 13 | Soirée moules/frites. |
| • Juillet | 28 | Journée navigation à l'étang d'Azé. |
| • Septembre | 14, 15 | Journées européennes du patrimoine. |
| | 15 | Exposition modélisme et loisir créatif dans le cadre de la brocante de Mazangé. |
| • Décembre | 01 | Randonnée pédestre. |



Un grand merci à tous nos bénévoles, sans eux rien n'est possible, sans eux rien ne peut être organisé. Un grand merci à tous les membres inscrits des diverses activités, pour leur assiduité année après année afin de pérenniser les activités.

Un grand merci aux membres du conseil d'administration pour leur aide dans la vie quotidienne de l'association, les tâches administratives et de trésorerie.

Un grand merci à la municipalité pour sa bienveillance à notre égard, pour l'utilisation des locaux et les moyens matériels.

Un grand merci aux habitants de Mazangé et les communes des alentours pour leur participation à nos activités. Que l'année 2013 soit douce et bénéfique à tous, bon anniversaire à l'Association

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2013 À TOUS.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MAZANGÉ

BILAN DE LA SAISON DE CHASSE 2011/2012 :

Le bilan du petit gibier sédentaire s'est maintenu à un niveau stable par rapport à l'année précédente. En effet la fédération nous avait attribué 99 bracelets perdrix, nous avons distribué 2 bracelets par chasseur soit 90 bracelets. Il a été prélevé 30 perdrix grises, 10 perdrix rouges, 283 faisans communs, 65 lièvres, et 16 lapins de garenne.

Pour les migrateurs terrestres, le bilan est de 106 pigeons ramiers, 5 cailles des blés, et enfin 4 bécasses. Pour le gibier d'eau il a été tué 6 canards colverts.

En ce qui concerne les prédateurs et déprédateurs il a été détruit 4 renards, 4 fouines, 1 martre, 3 putois et 3 blaireaux, 32 ragondins, 18 rats musqués, 7 corbeaux freux, et 15 corneilles noires.

Pour le plan de chasse grand gibier la fédération nous avait attribué 13 bracelets de chevreuil, avec obligation de respecter un quota minimum de 9 animaux à prélever.

Le plan de chasse a été rempli car nous avons prélevé 10 animaux. Fait nouveau sur la commune nous avons tué un sanglier, (levé lors d'une battue aux renards) qui n'était pas seul d'ailleurs, car il y en avait 3.

Pour la perdrix grise, quand nous avons fait les comptages au mois de mars dernier, les résultats étaient au delà de nos espérances, car il y a longtemps que nous n'avions plus vu autant de couples de perdrix aux cent hectares puisque nous dépassions les 30 voir 35 couples sur certains carreaux de comptage.

Hélas nous allions déchanter rapidement à la sortie d'un printemps d'une rare calamité, les nids noyés par des pluies incessantes. Bilan à la fin des moissons sur les comptages d'été résultat pas plus d'un petit par poule pondeuse recensée ; la sanction ne s'est pas faite attendre, interdiction de tirer la perdrix sur tout le LOIR ET CHER ainsi qu'une grande partie de la France si nous voulons sauver l'espèce.

Enfin je voudrais terminer cet article, en rendant avec mes collègues du bureau un hommage à Maurice JOUSSARD qui après 30 ans de bons et loyaux services en qualité de président a pris une retraite bien méritée, nous te saluons et sache que tu garderas toujours une place de choix dans nos cœurs.

**LA SOCIÉTÉ DE CHASSE, SES ADHÉRENTS
ET MAURICE VOUS SOUHAITENT
À TOUS ET À TOUTES
UNE BONNE ANNÉE 2013**

LE COMITÉ DES FÊTES

BILAN DE L'ANNÉE 2012

⇒ Week-end au Mont-Dore :

En Janvier, le comité a organisé un week-end au Mont-Dore.

Tous les participants étaient contents de leur week-end...



⇒ Le Karaoké :

Soirée animée par Denis Anim'.

Ambiance chaleureuse et très conviviale.

Dates à retenir pour 2013

- * Bal costumé : 13 Avril
- * Feu de St-Jean : 22 Juin
- * Karaoké : 26 Octobre

35 ANS LE FEU DE LA ST JEAN À MAZANGÉ.

c'est une tradition. Nous entendons Tradition par une manière d'agir transmise de génération en génération. Pour ma part, c'était mon premier en tant qu'organisateur, sorte de baptême du feu en quelques sortes... 35 ans que ça dure pour que cette fête, initiative gratuite qui annonce l'été.

Tout commence en début d'année, dès février.

Un amoncellement, de palettes, d'arbres coupés, de branchages divers et variés attendent sagement au pied des cendres de l'année précédente.

Les dimanches matin sont consacrés, toujours dans la bonne humeur, à l'élaboration du feu.

Tout ce bois entassé ne se met pas n'importe comment. Par palier, les plus anciens dirigent la manœuvre et tous les membres du comité des fêtes se donnent la main pour grimper au plus haut ce feu. En une petite dizaine de Dimanche ce tas de bois atteint entre 8 et 10 mètres de hauteur pour une largeur de près de 6/7 mètres. Ce long travail de mise en place est fastidieux, c'est justement à ce moment précis que le Comité des fêtes fait appel aux bonnes volontés auprès des Mazangéens. Que cela soit dit : chaque année vous pouvez venir aider ces bénévoles à préparer ce feu géant, tout le monde est accepté !

Puis plusieurs réunions sont prévues pour organiser la soirée. Il y a ceux qui vont monter les stands et les barnums, ceux qui s'occupent de l'intendance et ceux qui vont être à la buvette, tables, bancs, frigos, rien n'est laissé au hasard, tout se prépare, l'expérience parle.

Quelques soirées consacrées à l'organisation avant le samedi de Juin qui verra le feu s'allumer à la tombée de la nuit, tel un phare dans le noir. Une fête qui réunit des centaines de gens de tout le Vendômois qui reconnaissent volontiers que le feu de la St Jean de Mazangé est bel et bien un des plus beaux des environs, sinon le plus beau ! Dès que la fête se termine vers 4h du matin, les organisateurs s'affairent à ranger pour finalement passer une nuit blanche afin de laisser le plus vite possible le terrain disponible.

Partage, amitiés, but commun, tous ces termes pour désigner l'une des plus importantes fêtes de notre commune.

A.A.P.P.M.A THORÉ (Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques)

L'ANNÉE 2012, nous avons constaté une légère baisse au niveau des effectifs.

Les manifestations organisées par l'association ont été les suivantes :

- Enduro carpes de 72 h sur le plan d'eau de Riottes (Naveil), avec 12 équipes de 2 pêcheurs.
- Concours de pêche sur le plan d'eau de Lunay. Seulement 2 concours ont pu être organisés sur 4 prévus.
Le niveau anormalement bas du plan d'eau, nous a malheureusement contraint à annuler les autres concours.
- Truites de Pâques, sur les plans d'eau de Lunay et d'Azé, plus de 40 pêcheurs ont participé à cette journée.
- Alevinages en truites Fario, sur le Boëlle et la Brisse (160 kg).
- Alevinage en truites Arc-en-ciel, dans les plans d'eau de Lunay et d'Azé (80 kg).
- Alevinage en gardons, dans le plan d'eau de Lunay (200 kg).
- Achat de terrain sur le Boulon, à Mazangé. Cette acquisition a été possible grâce à une subvention de la mairie de Mazangé que nous remercions de cette aide précieuse.



AAPPMA de Thoré la Rochette
« Au fil de l'eau »

POUR L'ANNÉE 2013, il est proposé de reconduire les alevinages en truites et en poissons blancs.

Nous vous communiquons quelques dates à retenir.

- Ouverture de la truite : du 9 mars au 15 septembre inclus.
- Ouverture du brochet et du sandre : du 1^{er} janvier au 27 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre.
- Ouverture de l'anguille : en attente de l'arrêté ministériel. Il est rappelé aux pêcheurs de faire une demande du carnet de capture auprès de la DDT à l'adresse suivante : 17 Quai de l'Abbé Grégoire 41012 BLOIS, tél : 02.54.55.73.50.
- Opération « Truites de Pâques » se fera le WE de pâques, le 30, 31 mars et 1^{er} avril
- Aménagement du terrain du Boulon, avec panneaux d'informations.

LA TARIFICATION DES CARTES DE PÊCHE :

Type de carte de pêche	Tarif
Carte interfédérale + HEGO	89,00 €
Carte « majeur »	73,00 €
Carte « hebdomadaire »	30,00 €
Carte « femme »	30,00 €
Carte « mineur »	15,00 €
Carte « journalière »	10,00 €
Carte « découverte »	5,00 €

OÙ SE PROCURER LA CARTE DE PÊCHE ?

- Chez les dépositaires à Thoré la Rochette, chez Thoré-Alimentation, au Modern'Bar à Lunay, au café des Sports à Villiers/Loir, au bar Le G6'S à Azé.
- De chez vous, sur Internet, en passant par le site : www.cartedepeche.fr

Une assemblée générale se tiendra avant l'ouverture de la truite.

La date vous sera communiquée par affichage et dans la presse locale

BONNE ANNÉE HALIEUTIQUE.



U.N.R.P.A. MAZANGÉ (Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées)

L'année 2012 s'est agréablement déroulée, ponctuée par les activités prévues et annoncées sur le bulletin municipal 2012.

Nous souhaitons qu'il en soit de même pour 2013 et nous présentons tous nos vœux aux adhérents et aux habitants de MAZANGÉ.

Nous vous avons informé régulièrement, par l'intermédiaire des « flash infos » du déroulement des diverses activités de l'année 2012.

Nous devons y ajouter :

- la sortie du 7 novembre à OUZOUEUR LE MARCHE avec repas et spectacle à la mémoire de
- JOE DASSIN,
- le concours de belote du 25 novembre
- la sortie du 28 novembre dans le Maine et Loire à DENEZE SOUS DOUE.

Dates à retenir pour l'année 2013 :

- Assemblée générale et galette des rois le 11 janvier
- Pot au feu et soirée dansante le 15 mars
- Spectacle à CHECY(Loiret) La croisière des 3 mers le 29 mars
- Goûter avec animation le 19 avril
- Repas annuel animé par des chanteurs et des conteurs le 6 octobre
- Concours de belote le 24 novembre.

Voici la composition du bureau à la fin de l'année 2012 :

- Président : Maurice ROCHEREAU
- Vice présidente : Nicole COUTABLE
- Trésorier : Marc BLIN
- Secrétaire : Marie Thérèse NEILZ
- Et les membres : Jean Claude ROGER, Paulette et Maurice JOUSSARD, Nicole BEASSE, Claudine ROCHEREAU, Marie Madeleine BONVALET et Ginette BLATEAU.

Chaque semaine, le jeudi, adhérents ou non sont invités à se réunir à la petite salle communale pour se divertir et jouer à la belote ou autres jeux.

Pour tout renseignement, il suffit de s'adresser à un membre du bureau et particulièrement au président Maurice ROCHEREAU.



U.C.C.A.V. MAZANGÉ

Union Commerciale des Commerçants Artisans et Viticulteurs

L'UNION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET VITICULTEURS DE MAZANGÉ VOUS PRÉSENTE

LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2013.

Cette année nous vous avons présenté 4 animations :

- La soirée moules/frites le 13 juillet, où malgré le temps pluvieux, nous avons pu servir pas mal de repas ;
- La foire à l'entrecôte, le 16 septembre, où le temps était magnifique et où les promeneurs nombreux ;
- Fin octobre une sortie à Paris en coopération avec le comité des fêtes, pour assister au spectacle du Moulin Rouge ... très belle soirée ;
- Le 23 décembre le Père Noël a parcouru les rues de MAZANGÉ et a offert comme de coutume le vin chaud et des places de cinéma aux enfants. Sans oublier la tombola avec bouteilles de pétillant et paniers garnis

**NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS POUR
NOTRE TRADITIONNELLE CHOUCRUTE :
SAMEDI 23 FÉVRIER 2013**

Nous prenons les inscriptions dès maintenant auprès :

- Mme Nicole Bobault 02 54 72 05 22
- M. Didier Declerck 02 54 72 03 85

*Nous remercions très sincèrement les personnes qui sont fidèles,
chaque année, à nos manifestations.*



SECTION LOCALE PERCHE NATURE

CULTIVER LE DOUTE.

Dans les deux dernières décennies nous avons connu des scandales sanitaires majeurs : amiante, farines animales, vache folle, sang contaminé, hormones de croissance, grippe aviaire, médicament « mediator » etc... Ce fut l'occasion pour le grand public d'apprendre qu'on pouvait nourrir des vaches avec des vaches, des volailles avec des boues d'épuration, etc...

Le choc fut rude et pourtant le langage des organismes prétendument chargés d'assurer la sécurité alimentaire ou sanitaire n'allait que dans un sens : dormez tranquilles, tout va bien, tout est sous contrôle.

En fait ces expériences douloureuses nous imposent un devoir de mémoire et de lucidité.

Au cours des mois récents les propos rassurants des tenants de l'énergie nucléaire n'ont pas empêché la tragédie majeure que fut l'accident de Fukushima au Japon. L'onde de choc qui a parcouru le public a été telle que ce pays a décidé de renoncer à cette forme d'énergie et là-bas la situation est loin d'être stabilisée.

Ne peut-on pas redouter d'autres bombes à retardement, en particulier dans le domaine alimentaire ?

Le débat sur les OGM a été relancé par l'étude toute récente du Professeur Seralini.

Christian Vélot, maître de conférences et chercheur en génétique moléculaire et microbiologie, distingue pour éviter tout amalgame deux domaines tout à fait positifs :

- les OGM dans la Recherche Fondamentale qu'il pratique lui-même comme des milliers de chercheurs
- les OGM en Médecine (élaboration de l'insuline pour diabétiques par ex.).

En revanche les OGM dans l'agroalimentaire, pour les problèmes sanitaires et environnementaux qu'ils peuvent engendrer (contamination d'autres espèces et risques pour la santé humaine), il les rejette.

Le devoir du citoyen est de soutenir et de réclamer le maximum d'expérimentations indépendantes.

Il faut en finir avec la situation actuelle où le fabricant d'un médicament, d'un pesticide ou d'un OGM conduit lui-même les tests « prouvant » l'innocuité de son produit, pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Si les discussions se déroulent à haut niveau entre les scientifiques, les chercheurs, cela n'empêche en rien les simples citoyens que nous sommes d'être attentifs, de s'informer et de comprendre à l'occasion les lanceurs d'alerte.

LE MAZANGE DART'S CLUB

La saison 2011-2012 fut un bon cru car nous avons réussi à nous qualifier pour les championnats de France / équipe ; 3 joueurs et 2 doublettes ont eux aussi participé au championnat de France.

BILAN SPORTIF DE LA SAISON 2011-2012 :Par équipe :

Cette saison l'équipe finit à la 2ème place du championnat régional et par conséquent valide son ticket pour les championnats de France, ce que l'on avait pu faire la saison passée ; un retour qui nous a permis de terminer à la 23ème place des ces championnats.

Masculin :

Vincent Fourmond retrouva son titre de champion régional devant Bruno Delaporte, qui lui avait subtilisé l'année passée. Au championnat de France à Bray-Dunes (59) Vincent Fourmond finit à une très honorable 9ème place et finit la saison 10ème joueur national. Bruno Delaporte et Jérôme Bordier, quant à eux passèrent le premier tour qualificatif avec brio, mais la seconde journée ne leur permis pas d'aller plus loin que la 32ème et 30ème place.

Tout au long de la saison, lors de tournois nationaux Vincent Fourmond participa au « tip top tour » : les 16 meilleurs joueurs de France présents sur ces tournois s'affrontent et Vincent a fini la saison à une très belle 8ème place.

ENCORE BRAVO À EUX !!!!!

Féminin :

Malheureusement il n'y a plus de féminines dans notre club cette saison.

Double :

La saison fut encore une fois très belle pour nos deux doublettes ; elles ont été engagées cette saison en participant toutes les 2 au championnat de France où elles terminent à la 9ème pour Vincent Fourmond et Jérôme Bordier et à la 17ème place pour Bruno Delaporte et Harold Brosse.



COMME L'ANNÉE PASSÉE NOUS AVONS L'HONNEUR D'ORGANISER
UN CHAMPIONNAT RÉGIONAL PAR ÉQUIPES
LE 12 JANVIER 2013 DE 13H00 À 21H00
À LA SALLE DES FÊTES DE MAZANGÉ
OÙ NOUS VOUS ACCUEILLERONS TOUJOURS AVEC GRAND PLAISIR.

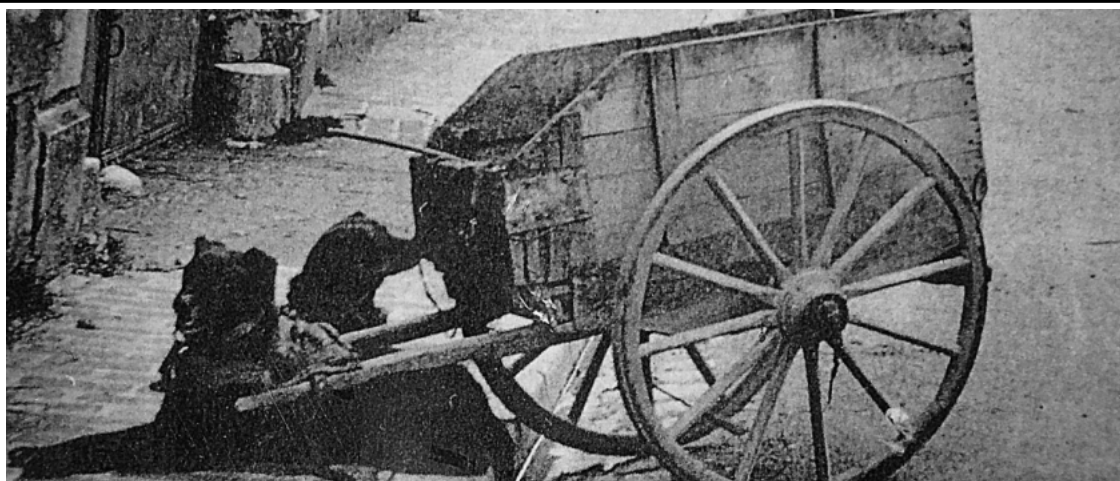


Vous êtes intéressés par la pratique des fléchettes ?
Venez nous rencontrer à Lunay,
au bar le Balaïka, à partir de
19h, un mardi soir sur 2 lors
d'un petit entraînement.

Pour tout renseignement veuillez contacter :

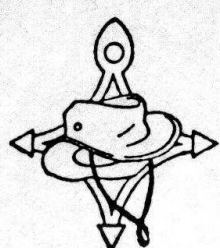
- le Président M. Bordier Jérôme au 02 54 72 06 16
 - le Capitaine M. Fourmond Vincent au 06 88 15 70 08
- ou vincent-fourmond@wanadoo.fr

**TOUS LES MEMBRES DU CLUB VOUS SOUHAITENT
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2013**



U.N.C. A.F.N

Union Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord - Section MAZANGE / FORTAN



L'année 2011 se termine. Notre association entre dans sa 41^{ème} année et compte 23 adhérents dont le bureau comprend :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| ♦1 Président | M. GALLAS Daniel |
| ♦1 Vice-président | M. PRAY René |
| ♦1 Secrétaire | M. JANVIER Claude |
| ♦1 Trésorier | M. GALOYER Jean-Claude |
| ♦Et 7 autres membres. | |

NOTRE ASSOCIATION REMERCIE TOUS
CEUX QUI NOUS SONT FIDÈLES ET VOUS
PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR
L'ANNÉE 2013.

Tous les ans, début janvier se tient l'Assemblée Générale au cours de laquelle il est procédé à l'élection du tiers sortant du Bureau, puis une réunion de bureau pour l'élection du président ; cette journée se termine dans la convivialité, avec les épouses, autour d'une galette des rois, et quelques parties de belote.

Poursuivant nos activités pour l'année 2013, les dates à retenir :

- dimanche 17 février : concours de belote ;
- mi-juin : le méchoui ;
- Vendredi 27 décembre : concours de belote
- 8 mai et 11 novembre : défilés en souvenir des anciens combattants.

A.S. LUNAY FOOTBALL

SAISON 2011 - 2012

Pour la nouvelle saison, l'équipe 1 vient de monter en 3^{ème} division et l'équipe 2 reste en 5^{ème} division. Les deux équipes sont encadrées par Bruno Delaporte et Didier Masson pour diriger l'équipe de 5^{ème} division.

Pour l'école de football qui compte 3 équipes U11, U13 et U 15, nous regrettons de ne plus pouvoir engager une équipe de poussins et débutants. Le club peut toujours les accueillir.



MERCI À TOUS LES RESPONSABLES ET BÉNÉVOLES SANS QUI, NOTRE SPORT NE POURRAIT VOIR LA CONTINUITÉ.

Le Bureau est ainsi composé :

- | | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Président : | DESVAUX Michel |
| Vice Président : | BOBAULT Bernard |
| Trésorière : | MENU Priscillia |
| Trésorière adjoint : | BOBAULT Nicole |
| Secrétaire : | PAGEOT Jeannick |
| Secrétaire adjoint : | BURON Gilles
(arbitre du club) |



Les membres du bureau :

Harnois Jany et Vaillant Patrice

Responsable de l'Ecole de foot et des équipes Séniors :

DELAPORTE Bruno

Responsable des équipes :

Equipe A : DELAPORTE Bruno et
PERCHE HAMEAU Jonathan

Equipe B : MASSON Didier

U11 : PERROCHE Xavier et PERROCHE Alexandre

U 13 : DESBUREAUX Anthony et MARTIN Guillaume

U 15 : DELAPORTE Bruno et NAVARRE Nicolas



Les dirigeants :

MAHOUDEAU Michel, MARAIS Michel et TORINIERE Fabrice.

Responsable Buvette et organisation des fêtes :

LUCAS Didier, BOBAULT Nicole et VAILLANT Patrice

INVITATION À RETENIR LE 6 JANVIER 2013
CONCOURS DE BELOTE (ESPACE CULTUREL DE LUNAY)



PRESENCE VERTE TOURAINE

Votre service de Téléassistance

Une simple pression sur le déclencheur porté autour du cou ou du poignet,
pour un secours immédiat **7j/7 - 24h/24**

Siège Social et agence de Loir-et-Cher

19 Avenue de Vendôme - 41000 BLOIS

☎ 02.54.44.87.26

Agence d'Indre-et-Loire

31 rue Michelet - 37000 TOURS

☎ 02.47.31.61.96

www.presenceverte.fr

Présence Verte Touraine travaille en partenariat avec de nombreuses collectivités locales, associations et professionnels oeuvrant en faveur du maintien à domicile.

Aucun démarchage à domicile n'est effectué par nos services. Notre action s'inscrit dans le cadre d'une action sociale d'accompagnement à domicile.

Différentes aides financières peuvent être accordées par le Conseil Général, les caisses de retraite, les communes... l'Association Présence Verte Touraine est déclarée « Services à la personne ». Les abonnés imposables sur les revenus peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à 50% des sommes versées (selon dispositions fiscales en vigueur). Les conseillers Présence Verte sont présents pour aider les abonnés au niveau des démarches à accomplir.



Entretien de la maison
Jardinage Bricolage
Garde d'enfants
Aide aux seniors...

Plus de
20 services
à domicile

- Évaluation à domicile
 - Aide dans les démarches de financement
 - Intervention dans le cadre de l'APA et PCH
- (Sans supplément) Agrément Qualité SAP539579490

75 rue Poterie 41100 Vendôme
02 54 77 14 14
vendome@apef-services.fr
vendome.apef-services.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h15
et de 14h à 18h



* Selon la législation en vigueur (G1 art. 199 quater, SARI Assistance domicile Services - RCS VENDÔME 539 579 490)





Après Briare, Gien et Cosne-sur-Loire **OUVERTURE VENDÔME**

Quels que soient vos besoins, quel que soit votre âge...

- Aide aux repas et maintien à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Travaux de Jardinage
- Prestation de petit bricolage
- Assistance administrative
- Livraison de courses à domicile
- Assistance Informatique
- Collecte et livraison du linge repassé
- Accompagnement trajet école/domicile
- Garde de votre maison pendant vos absences
- Nettoyage de terrasses et de vérandas
- Soins et promenade d'animaux de compagnie
- L'aide aux devoirs

Et c'est du temps libre pour vous !

46, faubourg Chartrain
41100 VENDÔME - 02 54 85 37 28
messagerie : vendome@confiez-nous.fr



L'ADMR, l'association du service à domicile depuis plus de 65 ans
Agrément Services à la Personne n° SAP440489227

Les services de l'ADMR sur le secteur de Vendôme :

(Areines, Azé, Danzé, La Ville-aux-Clercs, Lunay, Marcilly-en-Beauce, Mazangé, Meslay, Naveil, Rahart, Sainte-Anne, Saint-Firmin-des-Prés, Saint-Ouen, Thoré-la-Rochette, Vendôme, Villerable, Villiersfaux, Villiers-sur-Loire)

L'ADMR de Vendôme intervient sur les 18 communes du secteur, auprès de tous les publics, personnes âgées, handicapées, familles, célibataires, ... que ce soit en ménage, repassage, aide à la personne, garde d'enfants à domicile, petit bricolage et petit jardinage, transport accompagné, ...

Une **Equipe Mobile Alzheimer et Maladies Apparentées (EMA)** intervient pour apporter des soins d'accompagnement et de réhabilitation personnalisés au domicile. Sa mission : favoriser le maintien à domicile des personnes qui le souhaitent, en leur permettant de conserver une qualité de vie personnelle, familiale et sociale.

Certaines de ces prestations peuvent être prises en charge par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes sociaux.

Elles ouvrent droit à une réduction d'impôts de 50 % ou à un crédit d'impôts sous certaines conditions, selon la législation en vigueur.



L'ADMR recherche des bénévoles

En complément des équipes salariées, pour effectuer des visites de courtoisie, développer le lien social, rompre l'isolement des personnes âgées, handicapées, participer à la gestion de l'association locale ADMR, à l'animation locale des communes, ...



Pour tout renseignement, contacter :

Maison des Services ADMR
7 avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME
Tél. 02 54 23 54 00 – Fax : 02 54 77 93 12
E-mail : ms-vendome@fed41.admr.org
www.fede41.admr.org

ADOC41

ACTION DE DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

→ LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER COLORECTAL :

EN PRATIQUE

- ⇒ Vous avez entre 50 et 74 ans.
- ⇒ L'ADOC 41 vous envoie tous les 2 ans un courrier vous invitant à consulter votre médecin généraliste.
- ⇒ En fonction de vos antécédents, votre médecin traitant détermine si ce test est approprié. Si c'est le cas, il vous le remet et vous explique comment l'utiliser.
- ⇒ Ce test simple est à faire chez vous. Il consiste à prélever vos selles. L'envoi au laboratoire se fait à l'aide de l'enveloppe pré-affranchie jointe.
- ⇒ Les résultats vous sont adressés ainsi qu'à votre médecin traitant.

Détecté tôt, le cancer colorectal est guéri dans plus de 9 cas sur 10

QU'EST CE QU'UN CANCER COLORECTAL ?

Le cancer colorectal se développe lentement et fréquemment sans symptômes sur les parois du côlon et du rectum, le plus souvent à partir de lésions nommées polypes. Avec le temps, certains peuvent grossir et se transformer en cancer. Les gros polypes et les cancers saignent de façon intermittente. Le test de dépistage consiste à repérer dans les selles des traces de sang qui ne sont pas visibles à l'œil nu. Toutefois, si vous présentez des signes digestifs inhabituels, consultez votre médecin.

À RETENIR

- ⇒ 3ème cancer le plus fréquent en France avec 40 000 nouveaux cas estimés en 2011.
- ⇒ 2ème cancer le plus meurtrier avec 17 500 décès estimés en 2011.
- ⇒ 96 % des cas de cancers colorectaux surviennent après 50 ans.
- ⇒ Le test et sa lecture sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

QUE SIGNIFIE UN TEST POSITIF ?

Le test est positif dans 3 % des cas. Cela ne signifie pas que vous avez un cancer, cela signifie que du sang a été détecté dans vos selles. Votre médecin vous prescrira alors une coloscopie réalisée par un gastro-entérologue. Cet examen permet de visualiser l'intérieur de l'intestin et de déceler la présence éventuelle d'un cancer débutant ou bien de polypes pour les retirer avant qu'ils n'évoluent en cancer.

LE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL, EN QUELQUES CHIFFRES

Depuis le 01/01/2008, date de mise en place du dépistage organisé du cancer colorectal par l'ADOC 41 :

2183 coloscopies ont été réalisées suite à un test Hémocult II® positif permettant ainsi de traiter :

889 personnes porteuses de polypes, éventuelles lésions précancéreuses

178 cancers colorectaux dont la majorité étaient peu évolués, ne nécessitant pas de traitements lourds.

La participation au dépistage organisé en 2011 a été de 46,4 % en Loir-et-Cher.

→ LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN

LE CANCER DU SEIN EN FRANCE :

53 000 nouveaux cas estimés en 2011, il est le cancer le plus fréquent chez la femme en France.

Première cause de décès par cancer chez la femme, avec 11 500 décès par an.

LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN :

- Généralisé depuis 2004 en France, le programme national de dépistage organisé s'adresse aux femmes de 50-74 ans,
- En Loir et Cher, ces femmes sont invitées tous les deux ans par l'ADOC 41, à se rendre chez un radiologue agréé de leur choix (dans ou hors département de Loir et Cher), afin de pratiquer une mammographie et un examen clinique des seins qui sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais.
- Toute mammographie jugée normale est systématiquement relue par un second radiologue.
- Le médecin traitant et/ou le gynécologue sont destinataires des résultats.
- Ce que l'on veut, c'est détecter la tumeur cancéreuse précocement afin de permettre des traitements moins lourds et une guérison plus rapide.

DÉTECTÉ TÔT, LE CANCER DU SEIN EST GUÉRI DANS 9 CAS SUR 10

ADOC 41 – Tour de consultation – 3 rue Robert Debré – 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR

Fax : 02 54 74 80 87

Dépistage du cancer du sein

Tél : 02 54 43 67 26

E-mail : adoc41@orange.fr

Dépistage du cancer de l'intestin

Tél : 02 54 43 54 04

E-mail : adoc41.ccr@orange.fr

PUBLICITÉ

UNAFAM 41 Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

UN DE VOS PROCHES SOUFFRE DE
TROUBLES PSYCHIQUES ...

L'UNAFAM

(Union Nationale des familles et des
amis des personnes malades et/ou
handicapées psychiques)

PEUT VOUS AIDER...

Confrontés à la maladie psychique dans nos familles,
nous avons été formés et sommes disponibles pour :

- ♦ vous accueillir et vous écouter,
- ♦ vous informer et vous orienter,
- ♦ vous aider à mieux vivre au quotidien,
- ♦ vous éclairer sur des questions juridiques et Sociales

Tél. Ecoute : 06 71 53 24 15

Mail : 41@unafam.org

En 2012 UNAFAM 41

Présent pendant la semaine de santé mentale à la
« Quinière » à Blois. Avec un après-midi de représen-
tations de théâtre, musique du Gem de Vendôme etc.
fait par nos proches handicapés psychiques.
Nous avons organisé quatre conférences sur les
thèmes aussi différents que la prise en charge des
handicapés psychiques par la MDPH, qu'est ce que
nous pouvons faire pour nos proches « après nous »,
que la prise en charge de la douleur en psychiatrie,
addictions et maladies mentales et qu'est-ce qu'il
existe dans le Loir et Cher comme accueil pour les
malades psychiques.

Les deux groupes de parole existants à Blois sont
très fréquentés. Nous espérons toujours pouvoir
créer un groupe de parole à Vendôme.

LA PAROISSE DE MAZANGÉ**L'ÉGLISE DANS
VOTRE SECTEUR**

NOTRE COMMUNE EST RATTACHÉE
AU SECTEUR PAROISSIAL DE MONTAIRE
QUI REGROUPE 34 CLOCHERS,
RÉPARTIS ENTRE
SAVIGNY ET AUTHON, VILLEDIEU ET VILLIERS.

La paroisse vous propose :

- Messes dominicales sur l'ensemble du secteur,
- Préparation au baptême et au mariage,
- Catéchisme, aumônerie, scoutisme, colonie de vacances,
camp ski, patronage le mercredi et vacances,
- Formation pour adultes (confirmés ou recommençant),
- Mouvement des chrétiens retraités,
- Chorales,
- Atelier couture, bricolage,
- Visite et accompagnement des malades,
- Accompagnement du deuil.

Une équipe de 4 prêtres est à votre service : Don Camille Rey, Don Laurent Larroque,
Don Etienne Doat et Don Amaud Amayon, aidés du Père Bernard Galizia, ainsi que
de nombreux bénévoles de tous les villages dont l'action est coordonnée par un
« conseil pastoral ».

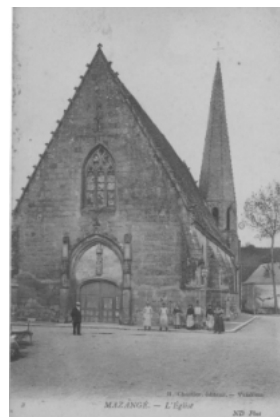
Pour tout renseignement : **Presbytère de Montoire**

8, rue Saint Laurent – 41800 Montoire sur le Loir

Tél : 02.54.86.54.02 - Mail : paroissedemontoire@me.com

Toutes les informations sont sur le site internet :

paroissedemontoire.over-blog.net ou dans le journal *Le Loir*.



Le Patrimoine de MAZANGE

CONNAISSEZ VOUS VOTRE PATRIMOINE ?

CET ARTICLE ESSAIE, POUR LES NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE MAIS AUSSI POUR TOUS LES AUTRES, HABITANTS OU TOURISTES, RANDONNEURS, ETC... DE RÉPERTORIER LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE QUI SONT À DÉCOUVRIR PAR DES PROMENADES, DES OBSERVATIONS OU DES LECTURES, ETC...

NOUS VOUS PROPOSONS DONC UN INVENTAIRE NON EXHAUSTIF DU PETIT PATRIMOINE ET SUJETS DE NOTRE COMMUNE AUXQUELS CHACUN POURRA S'INTÉRESSER SELON SON INTÉRÊT.

METTONS À PART LES IMPOSANTS MONUMENTS DU PATRIMOINE LOCAL QUE SONT LE MANOIR DE LA BONAVENTURE ET L'ÉGLISE SAINT LUBIN.

A CET EFFET DES FICHES D'INFORMATION EXISTENT ET DES VISITES SONT ORGANISÉES LORS DES JOURNÉES SUR LE PATRIMOINE.

DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE :

ANCIEN PRESBYTÈRE, ANCIENNE POSTE.



Cet endroit est en lui-même tout un morceau de l'histoire locale. Presbytère avec jardin entouré d'un mur jusqu'en 1905, à la séparation des églises et de l'état (loi du 9 décembre 1905), ce petit domaine devient bien communal.

Plus tard y sera installée la poste. Aujourd'hui c'est le local de la section modélisme de l'ASCM (Association Sportive et Culturelle de Mazangé) et aussi des activités de temps libre pour les enfants de 3 à 12 ans.

C'est un bon exemple de « patrimoine caché » de notre village : une ancienne carte postale montre le bâtiment central construit en pierres de taille (craie ou tuffeau).

Le troisième bâtiment devenu salle de réunion était autrefois le local où répétait l'harmonie municipale. Ce fut après la 1^{ère} guerre mondiale le logement du garde-champêtre, emploi réservé pour un mutilé de la guerre



À voir la lyre gravée sur la pierre au-dessus de la porte



CHAPELLE SAINT CLEMENT / SARCOPHAGES.

Cette ancienne chapelle est aujourd'hui propriété privée et sert de cave. Elle se trouve en sous-sol, telle une crypte, sous la route, juste après l'angle droit de la rue A.Thierry. Lors de la construction de cette route une partie de la chapelle a été comblée.

Un ancien curé de Mazangé, l'abbé Beuzit, auteur d'un petit livret (autour de 1935) « Mazangé Ses monuments religieux, Son église » écrit : « le terrain entourant la chapelle St. Clément était appelé Cimetière St. Clément . A plusieurs reprises des cercueils de pierre y ont été découverts et en très grand nombre ». Gervais Launay, dans son « Répertoire » (autour de 1889), écrit à la rubrique « Epoque mérovingienne » : « *Nombreux cercueils en pierre, rangés symétriquement, découverts en creusant des fondations auprès d'une ancienne chapelle. Quantité d'autres recueillis dans la vallée.* » En 1954, lors du creusement d'une tranchée pour conduite d'eau, à une cinquantaine de mètres au nord-ouest de l'église, vers cette chapelle, un certain nombre de sarcophages ont été découverts. Quelques autres ont pu être trouvés à la construction de maisons.

CLOCHES DE L'EGLISE.

Le clocher de l'église St. Lubin n'est pas accessible car l'escalier est dangereux mais si on ne les voit pas de près, les cloches on les entend. La plus grosse, fondue en 1536, apportée à Mazangé en 1792, provient de l'ancienne église collégiale Saint Georges, saccagée et détruite à la Révolution, qui se trouvait sur le site du château de Vendôme.

CLOCHER.

A la base du clocher, à l'intérieur, on peut voir quelques « graffiti » gravés dans la pierre tendre : des noms et prénoms, de petits croquis (oiseaux, croix, etc...). Certains datent du 17^e siècle.

EMERANTienne / EMERENTienne / EMERANCE /EMERENCE (SAINTE)

On trouve ces 4 formes du nom. Dans le chœur de l'église Saint Lubin se trouve une **statue de cette sainte**. L'abbé Beuzit, déjà cité, écrivait à son sujet : Cette sainte « a donné son nom à un des coteaux qui couronnent le bourg ». R. de Saint Venant dit qu'en ce lieu existait une ancienne chapelle. Mais personne ne sait localiser cet endroit .Emerantienne est une jeune martyre contemporaine de Sainte Agnès (début du 4^e siècle). Elle est représentée portant des cailloux dans son tablier, ceux qui ont servi à la lapider.

Elle est invoquée pour guérir le mal de ventre. Le dicton disait : « Sainte Emerance qui guérit le mal de la panse ». G. Launay mentionne : « Pèlerinage fréquenté à sainte Emérance ».

FOSSES / MARES

Sur tout le territoire de notre commune existaient de nombreuses fosses ou mares. Le sous-sol étant argileux, l'eau ne s'infiltre pas. Certaines avaient dû se constituer dans des trous naturels. D'autres naissaient sûrement aux endroits où on extrayait limon ou argile pour fabriquer du torchis ou des briques. Ces trous se remplissaient d'eau à la saison des pluies et servaient ensuite d'abreuvoir pour les animaux, ou de lavoir. On pouvait aussi y puiser de l'eau en été pour arroser légumes ou plantes. On parle aussi de fosses ayant servi à faire « rouir » le chanvre autrefois. Ces fosses et mares sont très utiles pour des batraciens (crapauds, grenouilles, tritons, salamandres),des reptiles, des insectes, et des oiseaux qui s'y reproduisent, s'y nourrissent ou s'y désaltèrent. Suite aux remembrements dans les communes rurales, beaucoup de ces petits points d'eau ont été comblés car considérés comme sans intérêt et pourtant...

Notons que localement on prononce plutôt « fousse » que fosse.

FOURS A PAIN. (Photo : Four à pain de Vauchalupeau)



Dans les fermes et beaucoup de maisons, soit qu'il n'y avait pas encore de boulanger ou que depuis des hameaux éloignés il n'était pas possible d'aller l'acheter, les gens faisaient eux-mêmes leur pain et avaient donc besoin d'un four pour le cuire. A propos de four ou de moulin on trouve souvent ajouté l'adjectif « banal ». A l'époque féodale, banal signifie « qui appartient au « ban », circonscription du suzerain. Les gens d'une seigneurie étaient tenus de se servir du four ou du moulin en payant une redevance au seigneur. Par extension banal signifie qui est à la disposition de tous les habitants d'une commune ou d'un hameau. (Dict. Le Robert). Notons que le joli petit four à pain de l'ancien presbytère a échappé à la destruction. Si vous allez dans la petite salle de réunion face au coiffeur, ne manquez pas de le regarder dans l'arrière-salle. Lors de la restauration de ce petit four, on a observé un enduit composé de chaux et de poils de vache sur les murs. A maints endroits, n'étant plus utilisés, les fours ont été détruits. Avant qu'on dispose de mortiers réfractaires, les petites briques sur champ de la voûte des fours étaient maçonnées à l'argile.

HAIES / BOCAGE / TROGNES.

Le territoire de notre commune est situé en début du Perche, vaste région qui couvre aussi l'ouest de l'Eure et Loir et l'est de l'Orne. Le Perche était une région typique de bocage, région d'élevage avec de nombreux champs et prairies bordés de haies. Les haies étaient constituées d'un mélange d'arbres de haut jet, d'arbustes, de buissons et un élément typique était la présence de trognes autour des prairies et sur les limites des parcelles boisées. Le paysage de bocage est heureusement resté en maints endroits mais a quand même énormément changé du fait de la destruction massive des haies et des restructurations de parcelles dues aux remembrements. Les engins, les techniques agricoles d'aujourd'hui demandaient certes des surfaces plus faciles à exploiter mais on aurait avantageusement pu conserver un maillage rationnel des haies. Cela aurait assuré une meilleure protection du sol contre l'érosion, le ruissellement, protégé les parcelles du vent avec augmentation des rendements en milieu de parcelle. Insectes, petits mammifères, oiseaux y auraient un habitat et une source de nourriture.

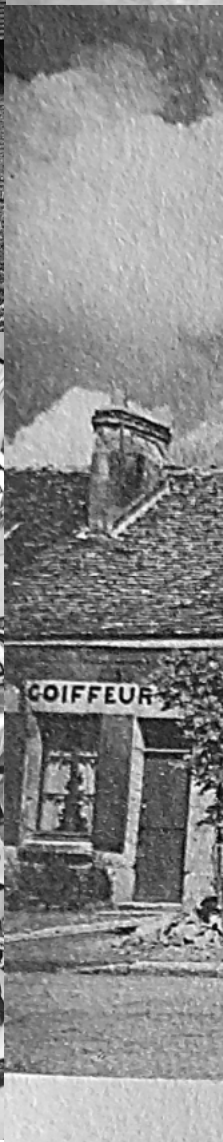
Depuis quelques années un regain d'intérêt se manifeste pour les haies. La nécessité d'économiser les énergies fossiles redonne de la valeur à l'exploitation du bois des haies pour le chauffage individuel ou de collectivités. Mais les replantations sont à ce jour sans commune mesure avec les kms de haies qui furent détruits.

Dans le Perche vendômois la trogne s'appelle aussi « marmanteau ou marmenteau » prononcé aussi « marmantiau ». Définition de la trogne par Dominique Mansion dans son livre « Les trognes/L'arbre paysan aux mille usages » : La trogne est un arbre taillé périodiquement à la même hauteur pour produire durablement du bois, du fourrage ou des fruits... Si les cycles de taille sont réguliers et suffisamment rapprochés, la production de nouveaux rejets peut se renouveler durant des siècles, même si la trogne est creuse. Les essences les mieux représentées dans les haies du bocage : le chêne pédonculé, le charme et le frêne. »

HAMEAUX ET CHATEAUX DISPARUS.

L'habitat dispersé est assez caractéristique de notre commune. Le nombre de gens habitant dans les hameaux disséminés sur tout le territoire est supérieur à celui du village lui-même. Autrefois ont existé d'autres hameaux comme le Brillard sur le coteau longeant le chemin dit « Henri IV » ou Villeguisson proche de la limite de commune avec Fortan. Dans les deux cas, il ne reste que quelques morceaux de mur. Sur le « chemin Henri IV », entre le Gué du Loir et Courtozé, au lieu-dit « la Ripopière » se trouvait autrefois un manoir, un ancien fief. Il n'y a plus aucun vestige visible. Il y a bien une petite maison mais sûrement de construction postérieure. Au lieu-dit « La Poupardière » il y aurait eu aussi un château.

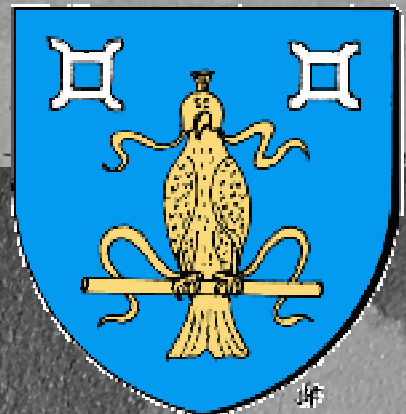
PUBLICITAIRES



MAZANGÉ

BULLETIN MUNICIPAL

2013



Coll. D B

indôm



PUBLICITÉ

LAVOIRS.



Situé juste après la source dite « La Fontaine », long de 42,50 m et large de 05,75 m **le lavoir de Mazangé** est l'un des plus vastes du Loir et Cher (avec celui de Villiers aujourd'hui modifié). L'abri fut construit vers 1938/39.

A la Croix Corbet, au bord de la fosse, se trouvait aussi un lavoir qui servit pendant très longtemps aux familles de L'Orgerie et des autres hameaux situés sur le plateau. Ce lavoir fut détruit dans les années 1980 - dommage ! alors qu'il eût été très facile de remplacer quelques tuiles pour le conserver.



En face de Vauchalupéau un autre Lavoir est encore visible, celui de « la Planchette ».

La Chalopinière un lavoir non couvert est encore parfois utilisé.

Au gué de Vauracon, sur le Boulon, était aménagé aussi un petit lavoir. Le petit plan incliné sur lequel les laveuses frottaient le linge a été refaçoné en 2000 et la passerelle a été refaite dernièrement.

MAIRIE / ECOLES.

Il y a dans le village des bâtiments qu'on remarque de suite comme par exemple la **MAISON DITE DU PRÉVÔT**, juste à l'entrée de la place de l'église à droite, en venant du Gué du Loir, une des plus anciennes maisons du bourg.

Sortant de la rue du Commerce vers Fortan, on peut voir :



à gauche le
bâtiment de
LA MAIRIE-ÉCOLE
et à droite
L'ÉCOLE DES FILLES.



Les travaux récents mettent bien en valeur la construction soignée de ces bâtiments.

Fenêtres, portes, fronton de la mairie sont en pierre de taille, l'ensemble est de qualité et a belle allure.

La mairie arbore un beau fronton portant les lettres RF et les initiales « **Lib, Eg, Fra** », la devise de la République qui est solidement implantée dans le village. Accolée à la mairie se trouvait l'Ecole des Garçons et de l'autre côté de la Bourboule se trouvait l'Ecole des Filles puisqu'à l'origine garçons et filles étaient séparés. La mixité à l'école ne se généralisera qu'après la 2^e guerre mondiale, dans les années soixante. L'actuelle salle de réunion du Conseil municipal accolée à la mairie était une petite grange attenante. A l'étage de la mairie se trouvait l'appartement de fonction des instituteurs qui fut longtemps habité par Jean et Mireille Marchenoir.

MARNE / MARNIERE.

En plusieurs endroits de la commune on a exploité autrefois de la marne en des lieux nommés marnières. Entre le village et la ferme de l'Hacherie, à côté de la stèle à la mémoire du Capitaine Viaud mortellement blessé à cet endroit lors des combats de la guerre de 1870/71, on peut voir une dalle de ciment carrée qui recouvre le puits de descente dans la marnière. Une autre marnière est visible à Landes.

Les mots mame et marnière ne sont plus guère employés de nos jours et nombreux sont sûrement ceux qui ne les connaissent même pas ou ignorent ce qu'ils recèlent. De même que la chaux, la marne exerce vis-à-vis du sol arable des actions multiples : 1° elle est un engrais, 2° elle est un amendement, 3° elle exalte les propriétés fertilisantes de la terre, mais à un degré moindre que la chaux. L'usage de la mame suppose comme contrepartie nécessaire l'emploi de fumier de ferme ou d'autres engrais organiques.

Marnière : on exploite les marnières à ciel ouvert ou par galeries souterraines horizontales. Quand elles sont proches de la superficie, leur présence se révèle par l'abondance de certaines plantes, telles que le tussilage pas d'âne, la bugrane des champs, les sauges ovales et verbénacées, les ronces, la lupuline, etc... .

MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Depuis toujours pour la construction, ici comme partout, on a utilisé les matériaux disponibles sur place : pierres de taille (craie, tuffeau) extraites des carrières voisines qui furent réutilisées ensuite pour élever le vin ou cultiver les champignons ; pierres et silex ramassés dans les champs et maçonnés à la terre ou à la « chaux grasse ». Ce matériau, contrairement au ciment, laisse les murs respirer.

Dans les maisons anciennes, étables, écuries, granges on voit encore des murs ou parties de mur maçonnés en terre. Beaucoup de plafonds existent encore composés de torchis sur traverses de bois nommées localement « quenouilleaux » (en châtaignier). Après l'avoir longtemps abandonné, on l'utilise à nouveau, en particulier pour ses qualités de régulation thermique. Tant qu'il est bien abrité, ce matériau est solide mais s'il prend l'eau il est assez vite détruit.

On n'utilise pas pour le torchis de l'argile pure qui se fendillerait en séchant mais un mélange d'argile et de limon auquel on ajoute des végétaux en malaxant activement. En revanche l'argile pure a beaucoup servi à fabriquer des briques et des tuiles. Il y eut dans le Perche des briqueteries. On raconte que celui qui voulait construire, faisait venir un briquetier itinérant. Celui-ci formait et cuisait les briques sur place. Le nombre voulu de briques atteint, il partait plus loin pour faire de même.

La construction de maisons en colombages était une technique assez rapide utilisée depuis des siècles . Les poutres de bois étaient préparées à l'atelier d'un charpentier et assemblées sur place. Ensuite on bourrait les intervalles avec des traverses de bois garnies du mélange terre et végétaux. On appelait cela « torcher » d'où le mot « torchis ».

MECANISME DE L'ANCIENNE HORLOGE DE L'EGLISE.

Dans le clocher de l'église est encore conservé le mécanisme de l'ancienne horloge. Il porte l'inscription de son fabricant et la date de sa fabrication : « F. PREVOST FECIT EN 1698 ».

METIERS ANCIENS DISPARUS.

Bien que des gens comme forgeron, bourrelier, n'exercent plus à Mazangé, R. de Saint Venant cite comme ayant existé autrefois dans le village des artisans qu'il nomme « fétissiers en drap et serge ».

Ce mot de fétissier est introuvable dans les encyclopédies et ouvrages sur les métiers d'autrefois.

Si vous avez des informations sur le sujet, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

MOULINS

Plusieurs ont disparu. Dont le moulin des 4 Barbes ou Barbons, sur le Boulon car il était déjà en ruines en 1517 (R. de Saint Venant). Il en existe encore cinq : sur le Boulon le moulin du Liers ; sur le ruisseau de Mazangé le moulin d'Echoiseau et celui du Gué du Loir (M. Metivier) ; sur le Loir deux au Gué du Loir un peu plus en amont :

l'un est devenu plus tard une pisciculture et l'autre était un moulin à tan (broyage des écorces de chênes pour le tannage des peaux).

Un lieu-dit proche de la limite avec Lunay s'appelle Moulin à vent. Y-a-t-il eu à cet endroit un moulin à vent ?

PEINTURES MURALES DE L'EGLISE.

Dans nombre d'églises de la vallée du Loir se trouvent des peintures murales. On remarque dans la nef des traces de peintures murales : au sud une scène avec deux chevaux, chasse de Saint Hubert mis à jour par l'Abbé Beuzit, au nord plusieurs personnages et auprès de la chaire une inscription presque effacée.

POLISSOIR.

Au lieu-dit La Cohue, dans le lit de la Bourboule, se trouve un polissoir appelé « le graton de Gargantua ». Ce rocher est le seul monument préhistorique de la commune : il date de l'époque néolithique (entre 4000 et 6000 ans avant J.C.). Les hommes de cette période du début de l'agriculture utilisaient ce rocher pour y polir avec de la poudre de silex et de l'eau leurs outils de pierre. Malheureusement il est depuis l'hiver 1999-2000 en piteux état : un feu de branchages l'a fait éclater.

ROC EN FLEUR appelé aussi FORT DU GUE DU LOIR ou FORT DU BOULON.

Il s'agit du fort troglodytique dominant le Loir et le passage de la route de Vendôme à Montoire.

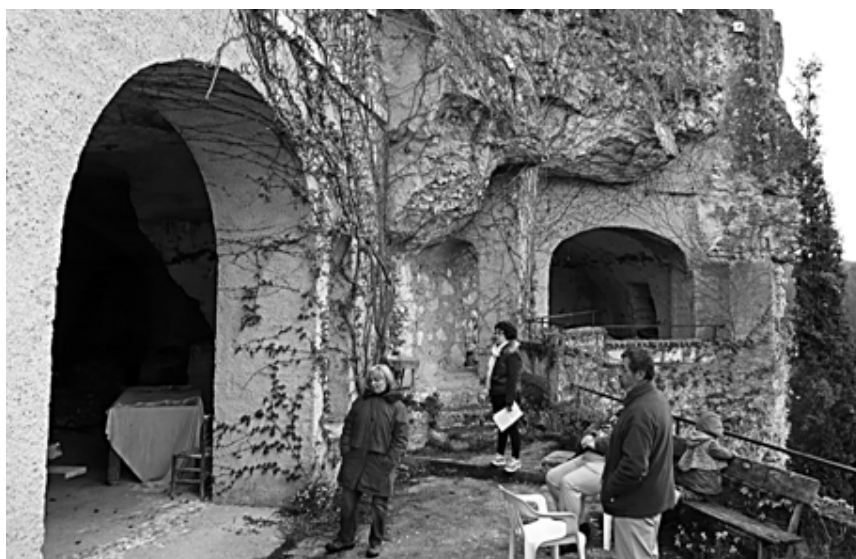
C'était la propriété de la famille Richard.

Le docteur Richard a soigné les familles de la commune et des environs pendant des décennies.

Ce rocher fut utilisé en 1421 par l'armée française au service du Dauphin, futur Charles VII, pour s'opposer au passage de l'armée anglaise.

Rappelons qu'au cours de la Guerre dite de cent ans (1337 à 1453), opposant Français et Anglais, notre région était juste à la limite entre les deux camps.

En 1823 une partie de ce rocher s'est éboulée, découvrant un caveau contenant des boulets de canon. Ce fort a servi de refuge durant la guerre de 1870.



RUINES OU RESTES GALLO-ROMAINS.

Un vestige de l'époque romaine est un bloc peu spectaculaire de pierres et mortier au sommet du coteau du Bignon. Gervais Launay a dessiné ce monument. Il écrit : « A quinze mètres au-dessous, traces d'une ancienne voie, à moitié taillée dans le roc ». Depuis le 19^e siècle tout cela n'est plus guère visible. Stanislas Neilz, découvreur de ce « petit édifice gallo-romain, connu dans le pays sous le nom de Château du Bignon » parle à son propos d'un temple gallo-romain ». R. de Saint Venant note : « cet ancien petit monument gallo-romain qui paraît avoir été dédié à une divinité quelconque »

Autre reste gallo-romain : une partie du mur nord de l'église Saint Lubin. A ce propos R. de Saint Venant écrit : « Launay dans son Répertoire croit même trouver des traces de bâtisse gallo-romaine au mur septentrional du chœur : ce qui serait conforme à la légende qui veut que cette église ait succédé à un temple païen ». G. Launay, sous le titre « Epoque romaine », écrit en effet : « Une partie du mur septentrional de la nef et du chœur de l'église est bâtie en pierres de petit appareil, séparées par une couche de mortier de 0m,04 d'épaisseur. L'église passe pour avoir succédé à un temple païen ».

TRAMWAY ou plutôt PETIT TRAIN.



Le tramway désigne de 1900 à 1930 environ des petits trains à voie étroite qui ont circulé dans tout le département. Une ligne reliait Vendôme à Mondoubleau. Au Gué du Loir, au niveau du Manoir de la Bonaventure, se trouvait un arrêt et aussitôt après se greffait un embranchement vers Droué et La Ville aux Clercs par la vallée du Boulon. Sur le parking de La Bonaventure on peut encore voir le **petit château d'eau-réservoir** qui servait à alimenter en eau les locomotives à vapeur.

Sur le chemin remontant vers le pont de la Maladrerie qui est l'ancien tracé, subsistent deux petits **ponts métalliques** qui ont servi à cette voie. Dans le bourg se trouvait une autre station, proche de la salle des fêtes actuelle.



CONCLUSION.

L'itinéraire que nous avons suivi sur le territoire et dans l'histoire de la commune nous incitera peut-être à aiguïser notre regard. Dans nos campagnes, notre attention pourra être attirée aussi par tout ce qu'on pourrait appeler « le patrimoine rural » : les vieilles maisons avec lucarnes, pans coupés, toits de tuile de pays ; remarquer la corniche de la partie habitation d'une longère, corniche qui manque à la partie grange, étable, écurie ; observer : les enduits anciens à la chaux auxquels le sable local a donné des teintes chaudes qui ont pris avec le temps une belle patine ; les granges, lucarnes, étables, écuries avec parfois de belles petites ouvertures au sommet arrondi et encadrement de pierre de taille ; et mille autres choses : les cheminées, portes de cave dans les coteaux, les arbres, les vergers, les jardins potagers ou fleuris, etc... tout ce qui peut faire le charme d'une maison, d'une ferme ou d'un site.

**LE PATRIMOINE, C'EST LA MÉMOIRE DU PASSÉ,
L'INTELLIGENCE DU PRÉSENT,
LA PRÉVOYANCE DU FUTUR**

ARISTOTE

BIBLIOGRAPHIE

1. Raoul de Saint Venant « Dictionnaire Historique du Vendômois » (Librairie Vendôme 1983).
2. Gervais Launay « Dessins et aquarelles/Premier album/Vendôme, Ville et Canton » (CDPA 41 2004).
3. Gervais Launay « Répertoire archéologique de l'Arrondissement de Vendôme » (Typographie Lemerrier Vendôme 1889).
4. Abbé J. Beuzit « Mazangé Ses monuments religieux, Son église » (Imprimerie Henri Chartier Vendôme – pas d'année de publication).
5. Dominique Mansion : « Les trognes/L'arbre paysan aux mille usages » (Editions OuestFrance 2010).

NB : Ultérieurement des articles plus complets viendront enrichir ce document, si vous disposez d'informations et de photos complémentaires n'hésitez pas à nous les communiquer.

PUBLICITÉ

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE MAZANGÉ AU SEIN DES DIFFÉRENTES STRUCTURES INTER-COMMUNALES

Communauté de Communes du Vendômois Rural (CVR)	<i>Communauté de communes</i> <u>Président</u> : M. FISSEAU	Titulaires	Mme VIROS M. BRIONNE
		Suppléants	Mme DESSEAUX M. ROUVRE
Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération	<i>Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)</i> <u>Présidente</u> : Mme LOCKHART	Délégués MAZANGÉ	Mme VIROS M. BRIONNE
Syndicat Mixte du Pays Vendômois	<i>Contrat de Pays</i> <u>Président</u> : Mme MANCION	Titulaire	Mme VIROS
		Suppléant	M. BRIONNE
Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Trésorerie de Vendôme Municipale et Banlieue	<i>Trésorerie de Vendôme</i> <u>Présidente</u> : M. CRUCHANDEU	Titulaires	M. COLAS Mme DAGUISE
		Suppléants	M. BOUGON M. BRIONNE
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Mazangé/Fortan (SIVOS)	<i>Ecoles</i> <u>Président</u> : M. BRIONNE	Titulaires	Mme DESSEAUX M. BRIONNE
		Suppléants	M. BOUGON Mme SECHAUD
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Lunay/Mazangé (SIAEP)	<i>Eau potable</i> <u>Président</u> : M. PLESSIS	Titulaires	M. COLAS M. BRIONNE
		Suppléant	M. RENON
Syndicat mixte de collecte, de traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers (VALDEM)	<i>Ordures Ménagères</i> <u>Président</u> : M. BOULAY	Titulaires	M. ROUVRE
		Suppléant	M. OZAN
Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher (SIDELC)	<i>Alimentation électrique</i> <u>Président</u> : M. TROTIGNON	Titulaire	M. COLAS
		Suppléant	M. BOUGON
Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation pour l'aménagement de la Vallée du Loir (SIERAVL)	<i>Aménagement du Loir et affluents</i> <u>Président</u> : M. TRICOT	Titulaires	M. BRIONNE
		Suppléants	M. RENON
Syndicat Intercommunal pour la promotion du Train Touristique de la Vallée du Loir	<i>Tourisme (T.T.V.L.)</i> <u>Président</u> : M. BENOIST	Titulaire	Mme DAGUISE
		Suppléant	M. HAIMON
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Vendômois (PLIE)	<i>Emploi / insertion</i>	Commune représentée par la CVR	
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	<i>Comité d'entreprise</i> <u>Président</u> : M. RÉGNAULT	Titulaires	Mme DAGUISE Mme MOTHERON

Les missions du Pays Vendômois : Défendre les intérêts du territoire.

Son rôle

Le Pays ne décide pas des programmes, il bénéficie de contrats avec d'autres collectivités et applique leurs règlements.

L'Agenda 21 sert de fil conducteur pour mettre en cohérence les différents programmes



Son apport

Le Pays est un lieu de réflexion et de concertation

Le Pays a une capacité d'impulsion et d'ingénierie territoriale
Le Pays aide le territoire à innover et découvrir de nouvelles façons de faire

Le Pays peut chercher des moyens complémentaires à ceux de la Région pour accompagner les élus sur le terrain et valoriser les métiers



Le Pays doit

- . trouver un équilibre entre respect des règlements, réalités et besoins du territoire
- . expliquer la cohérence des programmes
- . être un partenaire de confiance pour préparer l'avenir
- . articuler sur son territoire les politiques publiques existantes



Les apports financiers ?

Programmes

3ème CRPV	6 462 000,00€
Leader interpays	1 589 051,00€
OCMACS	141 901,00€
PNA	37 350,00€
TVB	20 000,00€
	8 250 302,00€

Montants Origine des aides

Conseil Régional
Europe (FEADER)
Etat (FISAC)
Etat
Europe (FEDER)



VOS REPRÉSENTANTS LOCAUX

Votre conseiller général :

Mme Catherine LOCKHART (Maire de Vendôme)
Tél. 02 54 89 42 00

Votre député :

M. Maurice LEROY
(Circonscription de Vendôme)
Tél. 02 54 89 01 72 / Fax. 02 54 89 01 75
E-Mail : mleeroy@assemblee-nationale.fr
Site : <http://www.assemblee-nationale.fr>

Vos sénateurs :

Mme Jacqueline GOURAULT
Tél. 02 54 58 89 54
E-Mail : j.gourault@senat.fr

M. Jeanny LORGEUX
Tél. 01 42 34 48 44
E-Mail : j.lorgeux@senat.fr
Site : <http://www.senat.fr>

Conseil Général du Loir-et-Cher :

M. Maurice LEROY (Président)
Tél : 02.54.58.41.41 / Fax : 02.54.58.42.13
Site : <http://www.le-loir-et-cher.fr>

Conseil Régional :

M. François BONNEAU (Président)
Tél : 02 38 70 30 30 / Fax : 02 38 70 31 18
Site : <http://www.regioncentre.fr>

Préfecture de Loir-et-Cher :

M. Gilles LAGARDE (Préfet)
Tél : 02 54 81 54 81 / Fax : 02 54 78 14 69
Site : <http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr>

Sous-préfecture de Vendôme:

Mme Catherine BACHELIER (Sous-préfet)
Tél. : 02 54 73 57 00 / Fax : 02 54 73 20 98
E-Mail : sous-prefecture-de-vendome@loir-et-cher.pref.gouv.fr

SIAEP LUNAY-MAZANGÉ

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Rendement hydraulique

(volume consommé + volume exporté) / (volume mis en distribution + volume exporté)
calculés sur la période d'extraction des données.

Désignation	2010	2011
Volume consommé	115 033 m ³	111 357 m ³
Volume produit	181 715 m ³	154 105 m ³
Volume importé	0	0
Volume exporté	0	0
Volume mis en distribution	181 715 m ³	154 105 m ³
Pertes	66 682 m ³	42 748 m ³
Rendement hydraulique	63,3 %	72,00 %

EN CAS D'APPEL D'URGENCE FUITE

COMPOSEZ LE 08 00 74 47 50

Un répondeur retient votre appel, de jour comme de nuit, et alerte le PERSONNEL DE SERVICE.

Donnez le maximum d'information : lieu précis de la fuite, votre nom et adresse, votre téléphone pour vous joindre au cas où !

Travaux réalisés en 2012 :

- Pose de 3 compteurs sectoriels sur la commune de Mazangé
- Interconnexion avec la commune de Villiers sur Loir et Thoré la Rochette
- Divers petits travaux (Mazangé et Lunay)

Pour tous renseignements :
devis, facturation,
changement de nom, etc :

SAUR

Du lundi au vendredi de 8h à 19 h
02.45.77.00.00

SECRÉTARIAT DU SIAEP
LUNAY – MAZANGÉ
LUNDI DE 8H À 10H
02.54.72.05.09



SIVOS MAZANGÉ-FORTAN

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

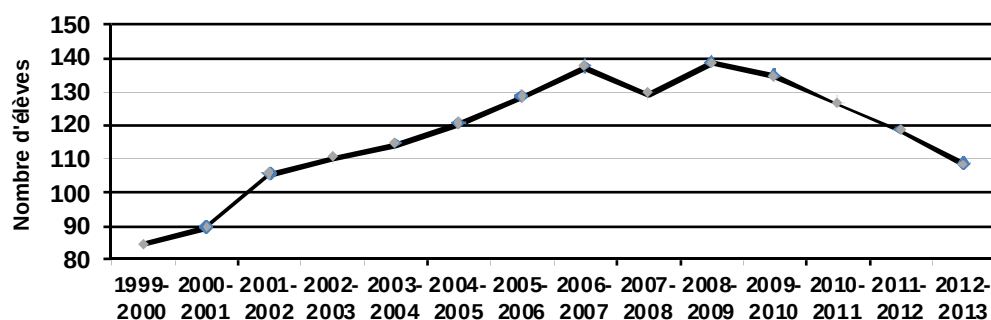
Organisation institutionnelle :

Président : Patrick BRIONNE, Maire Adjoint de Mazangé, Vice-président : Gérard JANVIER, Maire de Fortan

Membre titulaire Mazangé : Valérie DESSEAUX - Membre titulaire Fortan : Valérie FAUCHEUX

Membres suppléants Mazangé : Karine SECHAUD et Patrick BOUGON

Membres titulaires Fortan : Patricia BECKER et Philippe LALIGANT

EffectifsNombre d'élèves comptés
le jour de la rentrée scolaire**Comment est utilisé le budget du SIVOS ?****Fonctionnement des écoles** (Rémunération du personnel, chauffage, électricité,.....)

Participation du SIVOS pour chaque élève	livre de prix fête de l'école	11 €
	sorties scolaires	27 €
	fournitures scolaires	72 €

Le SIVOS finance également les séances à la piscine.

Ramassage scolaire (Coût des cars)Le coût du ramassage scolaire pour l'année 2012-2013 est de 51528 €, le Conseil Général subventionne à hauteur de 44544 €. Reste à la charge du **SIVOS 6983 €****Cantines scolaires** (Rémunération du personnel, chauffage, électricité, denrées alimentaires,)

Le SIVOS assure la gestion des cantines de Mazangé et de Fortan. En 2011, 15494 repas ont été servis. Pour l'année 2011, le prix de revient d'un repas était de 5,39 € et le prix facturé aux parents était de 3,28 €, la différence étant prise en charge par le SIVOS.

Centre de Loisirs Sans Hébergement (Rémunération du personnel, fournitures,)

L'ALSH accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis après midi et 3 semaines au mois de juillet. Pour 2011, le budget était de 26862€.

Les parents ont financé 8377€, la Caisse d'Allocations Familiales 10179€ et le SIVOS 8306 €

BUDGET PRIMITIF 2012 DU SIVOS

FONCTIONNEMENT	Dépenses 389 645 €		Recettes 389 645 €	
	Autres charges	4 182 €	Atténuation charge	5 000 €
	Immobilisations	2 182 €	Département	44 000 €
	Charges de gestion courante	9 500 €	Produits des services	69 000 €
	Charges à caractère général	185 663 €	Excédent antérieur reporté	71 645 €
	Charges de personnel et frais assimilés	190 300 €	Communes	200 000 €
INVESTISSEMENT	Dépenses 4 260 €		Recettes 4 260 €	
	Informatique secrétariat	900 €	Fonds compensation TVA	400 €
	Divers	1 260 €	Excédent investissement 2011	678 €
	Photocopieur Mazangé	2 100 €	Excédent fonctionnement 2011	1 000 €
			Immobilisations	2 182 €

C.V.R. Communauté de Communes du Vendômois Rural**LOGEMENTS SOCIAUX**

Deux logements* de type T4 et T5 sont à louer sur Mazangé.

**Logements assujettis à conditions de ressources*

VOIRIE

En 2012, la CVR a financé des opérations de voirie sur l'ensemble des sept communes pour un montant de **236 452 € TTC**

- **Villerable** VC 4 (carrefour N10) + VC 10 (route de Marcilly) + VC 7 (route de Puteau) **37 650 € TTC**
- **Mazangé** Réfection d'un carrefour route de Lunay + travaux d'enrobé coulé à froid (Vauracon, La Motte, L'orgerie) **66 945 € TTC**
- **Naveil** Réfection rue Bouchardièrre **32 904 €** + opération d'entretien PATA par conventionnement mise à disposition de service pour la commune de Naveil **43 825 € TTC**
- **Villiersfaux** Enrobé coulé à froid VC1 et VC 6 **17 175 € TTC**
- **Meslay** Enrobé coulé à froid **12 103 € TTC**
- **Areines** rue de l'école **13 400 € TTC**
- **Sainte-Anne**, rue de Touraine, **12 450 € TTC**

SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Les communes, compétentes en matière de SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif), se sont organisées pour créer un groupement de commandes. La CVR les assiste pour la passation de leur marché de contrôle d'assainissement non collectif (ANC). La CVR a notamment préparé le dossier de consultation d'entreprises. A l'issue de la procédure, chaque commune signera son marché en fonction du nombre d'ANC. La CVR apportera aussi son expertise et son aide lors de l'exécution du marché (communication, conseils techniques, préparations de réunions publiques). Pour financer cette opération, les communes ont obtenu les aides du Conseil général de Loir-et-Cher (20%) et de l'agence de l'eau (50%).



Dès l'attribution du marché, les propriétaires d'ANC seront informés des obligations de la loi et l'entreprise retenue (SAUR) procédera au contrôle de leur installation après prise de rendez-vous.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parmi ses compétences, la CVR conduit des actions de promotion et de communication. Chaque année, la CVR accompagne des porteurs de

projets. Selon le stade de maturité de votre projet (de l'idée au business plan), vous êtes accueilli et orienté vers les bons interlocuteurs pour mener à bien votre implantation. Aussi, si votre souhait est de vous installer sur le territoire de la CVR, nous vous invitons à prendre contact avec le service développement économique au 02 54 89 06 35.

JALONNEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉ D'AREINES.

Depuis mi-novembre, des panneaux de circulation ont été installés pour mieux signaler l'accès à la zone d'activités d'Areines et éviter que les véhicules de livraison se perdent sur les routes de campagne ou empruntent la rue de l'Ecole.

INSTALLATIONS DEUXIÈME SEMESTRE 2011 ET 2012

- Démarrage de l'activité coiffure à domicile de Mme Deborah Bressac en juillet 2011
- Ouverture sur Naveil du garage Marceau auto pièces en septembre 2011
- Ouverture sur Naveil du salon de coiffure Studio coiff en novembre 2011
- Implantation sur Naveil de l'entreprise Optimpack en mai 2012 (services aux entreprises pour l'expertise et l'optimisation des emballages plastiques ainsi que la commercialisation d'une large gamme de supports souples et rigides)
- Ouverture sur Naveil de l'agence Maisons BATIBAL (maison témoin) en octobre 2012. Implantation sur la ZA de la Bouchardièrre à Naveil de l'entreprise MC Vet Conseil (laboratoire vétérinaire spécialisé dans les volatiles) deuxième semestre 2012.

PROVEMPLOI



VENDÔME

Vallée du Loir

en Région Centre Loir-et-Cher (dpt 41)

La qualité de vie
à 42 minutes de Paris

en **TGV** Gare Montparnasse



Nous contacter au 02 54 89 06 35

Courriel : provemploi@pays-vendomois.org

Site : www.pays-vendomois.org



Le mardi 16 octobre 2012, le Pays Vendômois était représenté pour la première fois à Paris sur un stand de 18 m² au salon PROVEMPLOI, porte de Champerret. Le slogan retenu **Vendôme, Vallée du Loir, la qualité de vie à 42 minutes de Paris** avait pour objectif de cibler et de séduire les franciliens en quête d'une installation pour vivre et travailler en province. Une offre triptyque pensée et créée pour le salon « Emploi-Logement-crédit/reprise » mise au point par les collectivités locales, des organismes publics et privés a permis aux franciliens de découvrir le Vendômois, une destination souvent peu connue. Avec 83 % des franciliens à la recherche d'une opportunité d'emploi (élément déclencheur d'un déménagement quasi immédiat dans les 2 à 3 mois après le salon) pas loin d'une vingtaine de représentants du Vendômois s'est mobilisée pour cerner les besoins et remplir des fiches contact. 70 postes de cadres, agents de maîtrise, techniciens supérieurs, métiers de la santé et offres d'apprentissage identifiés par Pôle Emploi Vendôme et la CMA, qui à ce jour connaissent une véritable pénurie sur notre territoire ont été présentées principalement à des profils titulaires d'un Bac +2 et plus. Aussi, avec 30 % des franciliens prêts à créer ou reprendre une entreprise, des offres de reprises dans les domaines de l'agriculture, du bâtiment, du commerce, des services et du tourisme ont été mise à disposition des candidats à l'installation. Le bilan de l'opération s'est avéré positif. Le stand du Vendômois visible et attractif avec une équipe dynamique, ses deux séjours à gagner offert par le journal Le Petit Vendômois et ses dégustations de produits locaux (fromage de chèvre du GAEC Boucher Ouvrard, saucisson de cerf de la Ferme de l'Etang, rillons BIO de la ferme de Gorgeat, confitures de la Safranière et les boissons de la Cave Coopérative de Villiers/Loir) a « récolté » plus de 240 fiches et CV tout au long de la journée de

10h à 20h. Actuellement, les candidatures sont examinées et communiquées aux entreprises locales qui embauchent et aux différents organismes en attente de recevoir des porteurs de projets.

Retrouvez la vidéo du stand **Vendôme, Vallée du Loir, la qualité de vie à 42 minutes de Paris** sur <http://www.pays-vendomois.org/> rubrique « retrouvez-nous au salon PROVEMPLOI le 16 octobre 2012 » PROVEMPLOI le 16 octobre 2012 »

Solutions immobilières en périphérie de Vendôme

ZA de la Bouchardière à Naveil :

Des solutions de vente, de location de bâtiments et de terrains sont proposées sur la zone.

La CVR termine l'aménagement de la ZA de la Bouchardière 2 sur l'axe Vendôme/Montoire et la déviation route de Blois, route de Tours et route du Mans. Des parcelles de terrains d'activités viabilisées sont à vendre au prix de 13€ HT le m² (minimum de 2000 m²).

ZA d'Areines :

2 terrains viabilisés jumelables de 2500 m² chacun sont à vendre à 9€ HT le m².

Centre bourg de Naveil (zone commerciale) :

2 locaux d'environ 65 m² et 83 m² adaptés à des commerces et des activités de services sont à louer ou à céder

LE T.T.V.L**TRAIN TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DU LOIR**

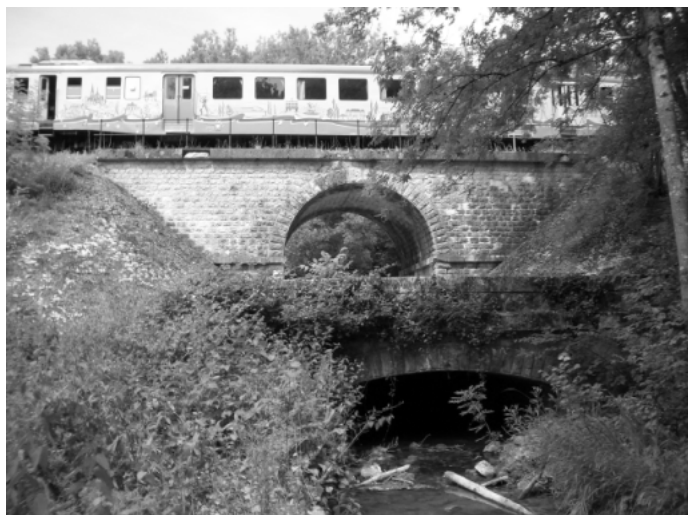
Malgré un contexte général difficile, une réglementation de plus en plus exigeante, les aléas dus à l'état de la voie et du matériel, le train touristique continue courageusement à animer notre belle Vallée du Loir.

Comme de nombreux sites touristiques, du fait du temps maussade de juillet, la fréquentation a enregistré une baisse d'environ 23 % par rapport à 2011 qui avait été une année record. Avec près de 5500 passagers, la saison 2012 s'avère donc très moyenne.

Elle aurait pu être meilleure sans l'interdiction de rouler pendant une semaine, en plein mois d'août, pour réfection de la voie. Cet arrêt forcé qui n'était pas de notre fait, nous a fait perdre environ 500 passagers.

Mais restons sereins. Notre brave autorail X 2419 a encore, nous l'espérons, de beaux jours devant lui.

Il nous faut déjà penser à la saison 2013 puisque nous commençons à recevoir des réservations de groupes pour le printemps prochain.

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :**

Siège social : Mairie – 41100 THORE- LA- ROCHETTE

Pour tous renseignements et réservations groupes et individuels

Tel : 02 54 72 95 03 - E-mail : ttvlmairie@orange.fr - Site : ttvl.fr

CIRCULATIONS

- **Du 1 Juin au 15 Septembre 2013:**

les samedis, dimanches et jours fériés : Départ à 14h25 - Retour à 17h15.

- **Voyages supplémentaires:**

Du 7 Juillet au 25 Août 2013: *le dimanche matin* : Départ à 9h30 – Retour à 12h15.

Du 28 Juillet au 18 Août: *le dimanche après-midi*: Départ à 17h30 - Retour à 20h15.

Du 18 juillet au 22 Août: *le jeudi matin*: Départ à 9h30 – Retour à 12h15.

TARIFS:

- **Plein tarif : 10 €**

- **Tarif « groupes » (à partir de 20 personnes): 9€**

- **Tarif réduit : 7,50 €**

(Enfants de 5 à 16 ans, Etudiants, Handicapés titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80%)

- **Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans (voyageant sur les genoux de leurs accompagnateurs)**



AGISSONS AVEC ÉNERGIE !

1. Le service public de l'électricité

Depuis plus d'un siècle, l'organisation du service public de distribution d'électricité est confiée, en France, aux collectivités locales. En pratique, la quasi-totalité des communes ont transféré leur compétence dans ce domaine à de grands syndicats intercommunaux. C'est le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDE LC), autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental depuis sa création en 1978, qui assure cette compétence pour l'ensemble des communes de notre département.

Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département, des réseaux qui ont pour fonction de desservir les consommateurs finals et les producteurs raccordés en moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher (ERDF Loir-et-Cher) en 1993, pour 30 ans, et a défini avec lui les règles du service public.

2. Les travaux

Le SIDE LC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise des travaux de Renforcement, d'Extension, de Sécurisation et d'Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité pour un investissement moyen annuel d'environ 10 millions d'euros.

En plus de l'appui technique qu'apporte le SIDE LC dans son domaine de prédilection, l'électricité, il ajoute la qualité de son expertise et la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone, notamment dans les opérations conjointes d'Intégration des réseaux dans l'environnement. Cette capacité à intervenir pour le compte des communes du département est très appréciée de celle ne disposant pas forcément de personnel en nombre capable de piloter ce genre de projet, et apparaît comme une réelle plus-value à l'action traditionnelle du Syndicat dans les projets que portent quotidiennement nos élus communaux. Pour mémoire, au 31 décembre 2011, le réseau électrique départemental comprend 5 755 km de lignes en basse tension, 7 619 km de lignes en moyenne tension et 9 078 postes de transformation.

3. La gestion du Syndicat

Acteur du territoire et du terrain, le SIDE LC puise sa légitimité dans le mutualisme des moyens techniques et financiers au service des 291 communes du Loir-et-Cher.

Le déploiement de ses actions passe par la proximité avec ses adhérents et l'engagement au quotidien de ses 6 Vice-présidents, de ses 52 délégués formant le Comité Syndical et de ses 584 délégués communaux qui composent la maille la plus fine et la plus proche de nos administrés.



15 rue Franciade – CS 3414
41034 BLOIS Cedex
Téléphone : 02.54.55.16.50
Télécopie : 02.54.56.18.04
Courriel : contact@sidelc.com

*Le Président
Michel TROTIGNON*



La Vie Locale

Cela s'est passé il y a 100 ans

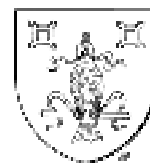
Nous Sommes en décembre 1912, le Conseil Municipal feuillette son registre de comptes rendus de réunions de conseils ...

Les discussions s'engagent ...

A la lecture de ces morceaux choisis, replongeons nous 100 ans en arrière avec les pères, des pères, de nos pères...

Bonne lecture.

SOURCE :
ARCHIVES
MUNICIPALES
DE LA COMMUNE
DE MAZANGÉ.



Session du 11 mars 1912 :

Alignement Chollet-Beausseron.

Le Maire de la commune de Mazangé, vu la pétition en date du 14 février 1912, par laquelle Mr Chollet-Beausseron, propriétaire riverain du chemin N° 4, dans la traverse de Mazangé en cette commune demande l'autorisation de clore sa partie situé en rive droite du dit chemin ; Vu le rapport de l'agent Cantonal en date du 7 mars 1912 arrêté :

Article 1er : Le pétitionnaire est autorisé à établir une clôture en rive de la propriété longeant le côté droit du chemin N°4 dans la traverse de Mazangé, à la charge pour lui de se conformer aux dispositions suivantes.

Article 2 : L'alignement à suivre est déterminé par une ligne droite reliant l'angle, coté de Mazangé, du mur de clôture actuel du pétitionnaire à l'extrémité d'une perpendiculaire de 7 m de longueur, élevé sur la façade du pignon de la maison Ragot, par l'angle coté de Mazangé de ce pignon.

Article 3 : Le pétitionnaire préviendra l'agent du canton de Vendôme 8 jours avant de commencer les travaux pour qu'il puisse en vérifier le piquetage et surveiller leur exécution. La présente autorisation n'est valable que pour un an à daté de ce jour et sera périmé de plein droit s'il n'en a pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

Séance du 19 mai 1912 :

Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et d'un Adjoint.

Élection du Maire : 1er tour du scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne 12

A déduire (néant) 0

Nombre de suffrage exprimés 12

Majorité absolue 7

Ont obtenu :

Mr Aubry Victor 8 voix

Mr Renvaise-Noulin 3 voix

Mr Auvray Émile 1 voix

Mr Aubry Victor ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Élection de l'Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sans la présidence de Mr Aubry Victor élu Maire à l'élection de l'adjoint (1er tour)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

A déduire (néant) 0

Suffrages exprimés 12

Majorité absolue 7

Ont obtenu :

Mr Auvray Émile 8 voix

Mr Renvaise-Noulin 3 voix

Mr Montaru Henry 1 voix

Mr AUVRAY Émile ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Adjoint.

Session de novembre 1912.

Mr le Président donne lecture au conseil d'une lettre de Mr le Préfet en date du 8 octobre 1912, concernant le rapport de la délégation cantonale sur l'école des garçons de Mazangé.

Le conseil, après avoir délibéré prend bonne note des observations qui lui sont présentées, déclare que les murs des classes ont été depuis peu garni de nombreux tableaux, ce qui comble un vœu du dit rapport.

En ce qui concerne la peinture des murs, le conseil de proposer d'y remédier aussitôt la saison plus favorable.

Observations et réclamations : Néants

Le président a déclaré Mr Auvray Émile Installé en qualité d'Adjoint et ont signé les membres présents :

Le Doyen d'âge : Mr Gueranger.

Le secrétaire : Mr Norguet.

Le Maire : Mr Aubry.

Session de décembre 1912.

Mr le Président expose au conseil qu'il existe sur un terrain communal, près du cimetière de Mazangé, un petit lot d'acacias qui ne pousse plus et qui de plus gêne pour la disposition des terrains, provenant de l'abaissement de la route N° 82 au bord du village « du Vaux ».

Le conseil, considérant que les dit acacias sont bons à vendre et sont gênants prie Mr le Préfet de vouloir bien autoriser Mr le Maire à vendre le dit lot d'acacias d'une valeur approximative de 40 Fr à l'amiable par marché de gré à gré.

Informations Pratiques

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Démarches en ligne à partir du site portail
<http://adele.service-public.fr>

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

- S'adresser à la mairie du domicile.
- Se munir du livret de famille.

La demande doit être effectuée par le représentant légal.

CARTE GRISE

- S'adresser directement à la Préfecture

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (VALABLE 10 ANS)

- S'adresser à la mairie du domicile.
- Pièces à fournir : 2 photos d'identité conformes, une copie intégrale d'acte de naissance si (à prendre au lieu de naissance) si Carte Nationale d'identité périmée depuis plus de 2 ans, 1 justificatif de domicile l'ancienne carte d'identité en cas de renouvellement.
- En cas de perte ou vol : déclaration en Mairie et pour son remplacement joindre un timbre Fiscal de 25€.
- Prévoir un délai de 3 semaines.

DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE

(en cas de destruction ou de perte)

- S'adresser à la mairie du lieu de mariage.
- Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance (éventuellement du décès) des époux et des enfants.

EXTRAIT : DE NAISSANCE - DE MARIAGE - DE DÉCÈS

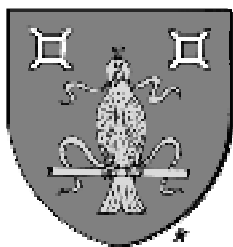
- S'adresser à la mairie du lieu de l'événement.
- Indiquer nom et prénoms, date de l'événement
- joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

- S'adresser au :
Casier judiciaire central
107 rue du Landreau
44079 NANTES CEDEX 1
- Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse actuelle
- joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
Internet: <http://www.cjn.justice.gouv.fr>

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

- S'adresser en mairie avant le 31 décembre pour l'année suivante.
- Vous munir d'un justificatif de votre domicile et de votre carte d'identité.



PASSEPORT BIOMÉTRIQUES (VALABLE 10 ANS)

UNIQUEMENT dans une des communes équipées pour enregistrer ces nouveaux passeports.

Pour l'arrondissement de VENDÔME, renseignements au :

02 54 89 42 00 pour VENDÔME

02 54 85 00 29 pour MONTOIRE SUR LE LOIR

02 54 80 90 73 pour MONDOUBLEAU

- Se munir d'une carte d'identité ou de l'ancien passeport, d'un justificatif de domicile, 2 photos d'identité conformes, d'une copie intégrale d'acte de naissance ainsi que d'un timbre fiscal
- si demande de passeport individuel d'un mineur :
+ 2 photos d'identité conformes
+ 1 justificatif de domicile
+ copie de la carte nationale d'identité
- compter 1 mois minimum.

Tarifs : 17 € (moins de 15 ans)

42 € (de 15 à 18 ans)

86 € (plus de 18 ans)

NB : Nous vous rappelons que l'Administration ne vous demande plus de « fiche d'état civil », la photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille suffit. L'Administration ne demande pas non plus, de faire certifier conformes vos documents, une photocopie de l'original suffit.

DURÉE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

® CONSERVATION A VIE

- Bulletins de salaire
- Relevés des caisses de retraite
- Titres de propriété
- Contrat de mariage ou Jugement de divorce
- Livret de famille
- Livret militaire
- Diplômes
- Actes de donation

® CONSERVATION 30 ANS

- Factures de travaux
- Reconnaissances de dettes ou Contrats de prêt auprès d'un particulier

® CONSERVATION 10 ANS

- Relevés de comptes
- Talons de chèques
- Contrats de prêt d'un crédit immobilier ou professionnel

® CONSERVATION 5 ANS

- Factures EDF / GDF
- Factures Téléphone

® CONSERVATION 4 ANS

- Impôt sur le revenu

® CONSERVATION 2 ANS

- Décomptes de Sécurité Sociale
- Factures Eau
- Impôts locaux
- Quittances primes d'assurance

RÈGLES DE VIE

VOS PLANTATIONS

Distance par rapport à votre limite de propriété :

- 2m pour les plus de 2m de hauteur,
 - 0,50m pour les moins de 2 m de hauteur
- Dans les lotissements : respectez le cahier des charges

- 1m20 sur la voie,
- 1m80, entre les propriétés

Toutes ces plantations doivent être entretenues.

VOIRIE

Les travaux de traversée de voirie sont soumis à autorisation préalable à faire en mairie 1 mois avant les travaux. Pensez-y.

LES CHEMINS COMMUNAUX (plus de 80 km)

La plupart sont d'une largeur de 6 m ; respectez cette largeur, ainsi que le fossé quand il existe. Ne pas les traiter, vous pouvez les broyer, les faucher et même enlever l'herbe.

Les arbres les bordant, doivent être régulièrement taillés par leurs propriétaires.

Les clôtures en fil de fer barbelé doivent être mises à 50 cm des bornes.

Les fossés doivent être maintenus dans leur largeur avec un minimum de 50 cm d'accotement.

Ne pas les traiter, enlever les arbres ou arbustes qui poussent dans le milieu pour ne pas gêner le passage de l'eau.

LES ROUTES COMMUNALES (plus de 40 km)

- Étroites et tortueuses. Empruntez-les avec prudence et au ralenti dans les hameaux ou vivent de plus en plus d'enfants.
- Taillez, régulièrement, tout ce qui pourrait entraver la visibilité.
- Retirez la terre que vos véhicules pourraient y déposer
- En cas de neige ou verglas, il est demandé aux riverains, de dégager leur trottoir.

ATTENTION

Tous ces cas, facteurs de risques d'accidents, engagent votre responsabilité pleine et entière.

ENTRETIEN POUR LES RIVERAINS DU LOIR – DU BOULON – ET DU RUISSEAU DE MAZANGE

Chaque riverain est tenu d'entretenir les bords du Loir, du Boulon et du Ruisseau de MAZANGE.

Il est également déconseillé de stocker des matériaux (morceaux de bois ou autre ...) en rive car ces derniers risquent de créer des embâcles.

L'obligation d'entretien des cours d'eau non domaniaux et de leurs berges est réglementée dans l'article L215-14 du Code de l'Environnement :

« le propriétaire riverain est tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques ».

VOS ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiement) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

(Arrêté préfectoral du 26/11/99, article 7 : animaux)

Voici l'adresse où vous pourriez récupérer vos animaux s'ils étaient pris à errer dans le village :

REFUGE DU VAL DE LOIR

PRÉPATOIR 41100 NAVEIL

TEL : 02 54 77 23 87

... à vos frais

EAU

L'eau est indispensable à la vie. C'est un bien précieux que l'on se doit de préserver. Ne polluez pas les nappes phréatiques en déversant vos eaux usées dans les puits désaffectés.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Désormais, lors d'une demande de permis de construire, une étude du sol doit être fournie.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

*Arrêté Préfectoral du 26/11/1999,
article 6 : propriétés privées*

IL FAUT Y PENSER

Vous contactez des entreprises pour effectuer des travaux dans votre propriété. N'oubliez pas de prévoir la livraison, le retour du matériel, sa largeur, son poids ...

Par rapport au chemin à emprunter ; la présence de ligne électrique, de réseau divers ou de galerie, cave pouvant être des obstacles.

Les services de la collectivité peuvent vous renseigner.

Nous pouvons vous aider à éviter cela (photo tracteur)



Codes consultables sur www.legifrance.gouv.fr
Arrêtés préfectoraux consultables sur
www.loir-et-cher.pref.gouv.fr



INFORMATION SUR LE LOGEMENT ET LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

ADIL 41/ESPACE INFO ENERGIE

*Vous êtes locataire, propriétaire, bailleur...
Vous avez un projet de construction, de location, de rénovation,
d'achat, de vente...*

Vous vous interrogez sur vos droits et vos obligations :

L'ADIL de Loir-et-Cher - Espace Info Energie vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement sur :

- l'accèsion à la propriété, les prêts immobiliers
- les rapports locatifs, les impayés de loyers
- l'amélioration de l'habitat, les aides financières
- la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables
- la fiscalité immobilière, les règles d'urbanisme...

A n'importe quel stade de votre projet, le rôle de notre conseil préventif en accessions à la propriété est de vous apporter les informations qui vous seront nécessaires pour prendre une décision pertinente.

Une étude financière de votre projet peut être réalisée.

Nos **conseillers-juristes** vous renseigneront également sur les différentes formules de prêts ou encore les différents types de contrats qui vous lieront avec les professionnels : compromis, contrat de vente, contrats de construction, de maîtrise d'œuvre ou d'entreprise.

Quant à nos conseillers Info Energie, ils sont à votre disposition pour répondre gratuitement et objectivement à toutes vos questions concernant :

- Le bâti, l'isolation thermique de votre domicile
- Le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la régulation
- Les équipements de l'habitation (l'électroménager, l'éclairage, ...)
- Les énergies renouvelables (bois, solaire, éolien...)
- Les déplacements, les véhicules propres, la qualité de l'air
- Les subventions et les aides diverses

L'ADIL 41- Espace Info Energie assure une **permanence juridique** sur Vendôme.

Pour prendre rendez-vous, contactez nous :

ADIL 41- Espace Info Energie
Cité administrative – Porte C
34, avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

Du lundi au jeudi 9h00-12h30/13h45-17h30

Fermé au public le mardi matin

Le vendredi 9h00-12h30/13h45-17h

Tél. 02 54 42 10 00 - Fax : 02 54 42 13 00

adileie41@wanadoo.fr / <http://www.adil41.org>



Mazangé (L.-&-C.) — La Mairie, la Gare et l'Ecole des Filles

HABITAT

LE PACT DE LOIR ET CHER est une association agréée par l'Etat dont la vocation est d'améliorer l'habitat afin de renforcer la cohésion sociale.

Son intervention auprès des particuliers porte principalement sur trois axes :



PACT de Loir et Cher
27 rue Robert Nau 41000 BLOIS
accueil@pact41.fr
Tél. : 02 54 55 51 11

1/ L'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

Le Conseil Général de Loir et Cher a confié au PACT une mission de conseil et d'assistance pour les personnes âgées souhaitant adapter leur logement. Le PACT effectue une visite conseil qui permet d'établir un diagnostic et de réfléchir avec la personne aux travaux qui pourront répondre à ses besoins. Le PACT élabore également un plan de financement prévisionnel afin de guider le choix des travaux.

Le coût de cette visite conseil est pris en charge par le Conseil Général sous conditions de ressources. Ensuite, le PACT propose aux personnes de constituer, si elles le souhaitent, les dossiers de demande de subventions.

Renseignements : Chantal LANOE - tél. : 02 54 55 51 18 / Mail : clanoe@pact41.fr



2/L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS TRÈS DÉGRADÉS :

La CAF de Loir et Cher a confié au PACT une mission consistant à améliorer les conditions d'habitat des personnes vivant dans des logements très dégradés.

Pour les locataires, le PACT peut convaincre les propriétaires de faire réaliser des travaux ou les aider, si cela est nécessaire, à trouver un autre logement.

Pour les propriétaires occupants, le PACT réalise une expertise technique et recherche les financements permettant de faire réaliser les travaux.

Renseignements : Géraldine DESNOUES -

tél. : 02 54 55 51 19 / Mail : gdesnoues@pact41.fr

3/LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE :

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) souhaite favoriser l'amélioration thermique des logements occupés par des propriétaires occupants modestes en octroyant des aides financières exceptionnelles pour le conseil et pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie. En tant qu'organisme agréé, le PACT peut conseiller les propriétaires occupants en réalisant un diagnostic thermique et ensuite les accompagner dans la recherche des financements (subventions et prêt) permettant de faire réaliser les travaux.

Renseignements : Géraldine DESNOUES -

tél. : 02 54 55 51 19 / Mail : gdesnoues@pact41.fr



ADEME (ORLÉANS)

Tel : 02.38.24.00.00 Site : <http://www.ademe.fr>

ANAH

(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)-
Délégation du Loir-et-Cher
17, Quai de l'Abbé Grégoire - BLOIS
Tél : 02.54.55.75.00 / Site : www.anah.fr

CAUE DU LOIR ET CHER

1, avenue de la Butte - Blois
Tél. 02.54.51.56.50 / Fax 02.54.51.56.51
caue41@fncaue.asso.fr

CDAHR-PACT DE LOIR ET CHER

27 rue Robert Nau - BLOIS
cdahrpact41@wanadoo.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE (D.D.E.A.)

Tél : 02.54.65.45.79



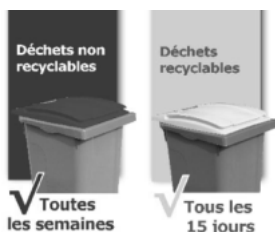
DÉCHETTERIE & COLLECTE DES ORDURES



LES ORDURES MÉNAGÈRES:

Pour MAZANGÉ,
le jour « standard »
de Ramassage
est le mercredi.

Les jours fériés
décalent la collecte
d'une journée



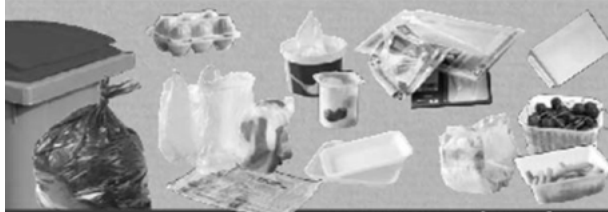
Le jour de collecte est le même
pour les bacs bordeaux et jaunes.

Les bacs
doivent être sortis
LA VEILLE AU SOIR
du jour de collecte,
et rentrés une fois collectés.

Mémo du tri



PLASTIQUE, PAPIER, MÉTAL



ORDURES MÉNAGÈRES



VERRE

Déchetteries

Une CARTE D'ACCÈS doit être présentée au gardien
avant tout dépôt. Elle vous permet d'entrer dans TOUTES LES
DÉCHETTERIES du territoire. Vous pouvez vous en procurer une
en main ou dans les locaux du syndicat Val Dem, sur présentation
d'un justificatif de domicile.

PROFESSIONNELS : vous devez présenter votre carte
et établir un bon de dépôt avant tout vidage.

LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES TOUS LES JOURS FÉRIÉS.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
DANZÉ Les Pommèrèzes	14h-17h15h		14h-17h18h		9h-12h 14h-17h15h	9h-12h 14h-17h15h
MORÉE Za La Kervenn	9h-12h		14h-17h18h	9h-12h	9h-12h 14h-17h15h	9h-12h 14h-17h15h
NAVEIL A la Houdevrière	9h-12h	9h-12h		14h-17h18h	9h-12h 14h-17h15h	9h-12h 14h-17h15h
ST AMAND-L. Rue de la Gare	14h-17h18h		14h-17h18h	9h-12h	9h-12h	9h-12h 14h-17h15h
ST OVEN Rue Roger Salengro	14h-17h18h	14h-17h18h	9h-12h		9h-12h 14h-17h15h	9h-12h 14h-17h15h
SELOMMES Rue des Arènes	9h-12h15 14h-16h		14h-17h18h		13h-15h	9h-12h 14h-17h15h
VENDÔME (r. Sud, Av. Louis Renault)	9h-12h		14h-17h18h	9h-12h 14h-17h18h	9h-12h 14h-17h15h	9h-12h 14h-17h15h

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars / Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre



Déchets acceptés

En petites quantités

BOUTELLES PLASTIQUES, PAPIERS, LAMPES, HUILES DE VÉRANGE, FILS ET ACCUMULATEURS, TEXTILES, ÉCLAIRAGE, BATTERIES, VERRE, DÉCHETS SANITAIRES, PETITS APPAREILS MÉNAGERS.

Appareils électriques et électroniques (DEEE)
dématérialisés de Vendôme, Naveil, Saint-Ouen.

GROS ÉLECTROMÉNAGER, PETITS APPAREILS MÉNAGERS.

2 m² max

TOUT VÉRANGE, FERRAILLE, DÉCHETS VÉGÉTAUX, CARTONS, 1 m² max, ÉCLAIRAGE.



Déchets refusés : ordures ménagères, produits toxiques, pneumatiques, cadavres d'animaux, produits explosifs, déchets médicaux, bouteilles de gaz, extincteurs, matériaux amiantés, terre, carcasses de véhicules.
Liste non exhaustive pouvant varier selon la législation en vigueur.

Calendrier 2013

semaine PAIRE Pour connaître la semaine de collecte de votre bac jaune, reportez-vous au calendrier ci-dessous.

LES JOURS FÉRIÉS en rouge décalent la collecte au lendemain

Déc. 2012	Janv. 2013	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Janv. 2014
S 1	M 1	V 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1	M 1
D 2	M 2	S 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	L 2	J 2
L 3	J 3	D 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3
M 4	V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4	S 4
M 5	S 5	M 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5
J 6	D 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6	L 6
V 7	L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7	M 7
S 8	M 8	V 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	D 8	M 8	V 8	D 8	M 8
D 9	M 9	S 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	L 9	J 9
L 10	J 10	D 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10
M 11	V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11	S 11
M 12	S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12
J 13	D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13	L 13
V 14	L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14	S 14	L 14	J 14	S 14	M 14
S 15	M 15	V 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15	M 15
D 16	M 16	S 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	L 16	J 16
L 17	J 17	D 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17
M 18	V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18	S 18
M 19	S 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19
J 20	D 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20	L 20
V 21	L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21	S 21	L 21	J 21	S 21	M 21
S 22	M 22	V 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22
D 23	M 23	S 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	L 23	J 23
L 24	J 24	D 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24
M 25	V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25	S 25
M 26	S 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26
J 27	D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27	L 27
V 28	L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	L 28	J 28	S 28	M 28
S 29	M 29	V 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29
D 30	M 30	S 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	L 30	J 30
L 31	J 31	D 31	D 31	M 31	V 31	L 31	M 31	S 31	M 31	J 31	D 31	M 31	V 31

EMPLOI

PÔLE EMPLOI VENDÔME

1 ter, rue Charles PEGUY
41100 Vendôme



pole-emploi.fr

Heures d'ouverture

- Lundi 08h45 à 16h45
- Mardi 08h45 à 16h45
- Mercredi 08h45 à 16h45
- jeudi 08h45 à 12h45
- Vendredi 08h45 à 15h45

www.pole-emploi.fr

Tél : 3949

DDTE (Direction départementale du Travail, de
L'Emploi et de la formation professionnelle)
34, avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

Tél : 02.54.55.85.70 / Fax : 02.54.55.85.50

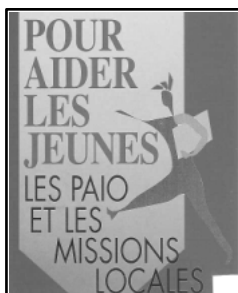
CONTRATS DE QUALIFICATION, D'ADAPTATION ET D'ORIENTATION	02.54.55.85.76
CONTRATS D'APPRENTISSAGE	02.54.55.85.87
CONTRAT EMPLOI SOLIDARITÉ	02.54.55.85.67
CELLULE EMPLOI JEUNE	02.54.55.85.68
CHÔMAGE PARTIEL	02.54.55.85.84
CELLULE 35 HEURES	02.54.55.85.56

P.A.I.O. du Vendômois

7 rue du XX^{ème} Chasseurs – 41100 VENDÔME
Tél : 02.54.77.14.87 – fax : 02.54.77.56.80
paiovendome@wanadoo.fr

Sur rendez-vous
du lundi au vendredi
9 h 00 – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30

Créées à partir de 1982, les
P.A.I.O. et Missions Locales
constituées en réseau national
développent leurs activités dans
le cadre de la loi du 19/12/1989.
Elles sont mandatées par le Mi-
nistère de l'Emploi, du
Travail et de la Cohésion Sociale.



Actions vers les partenaires

- ↳ Accueil de jeunes sur rendez-vous dans toutes les communes
- ↳ Diagnostic sur les besoins du public et des entreprises
- ↳ Relais dans l'accompagnement des jeunes.

Actions vers les entreprises

- ↳ Recueil des offres d'emploi et aide au recrutement
- ↳ Suivi des jeunes en emploi
- ↳ Information sur les mesures d'aide à l'emploi.

Actions vers les jeunes

- ↳ Accompagnement individualisé de tous **les jeunes de 16 à 25 ans** pour leur apporter selon leurs niveaux, leurs besoins, leurs difficultés, des réponses sur :
 - ★ l'élaboration d'un projet professionnel,
 - ★ l'accès à un parcours qualifiant ou à une formation adaptée,
 - ★ la recherche d'emploi et le lien avec les entreprises
 - ★ les problèmes de logement, santé, mobilité, ressources

L'emploi est votre objectif :

Rejoignez-nous sur 'Atelier Dynamic' Emploi ouvert le
Mardi de 9 h à 12 h
et le
Jeudi de 14 h à 17 h

Vous souhaitez réaliser votre CV et rédiger une lettre de motivation : inscrivez-vous auprès de votre conseiller PAIO pour participer à un Atelier Collectif.





VOUS SOUHAITEZ NOUS RENCONTRER,
téléphonez au 02.54.77.14.87 pour fixer un rendez-vous :
du lundi au Vendredi
9 h 00—12 h 30 et 13 h 30—17 h 30
7 rue du XX^{ème} Chasseurs
41100 VENDOME
missionlocale@ml-vendomois.fr

Service gratuit

Vous recherchez un emploi, une formation, vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ,

**Espace
jeunes**

Vous avez entre
16 et 25 ans

Choisir un métier, élaborer un projet professionnel
Se former pour rentrer dans la vie active.

Chercher et trouver un emploi en participant à l'atelier
Dynamic' Emploi .
Se préparer à un entretien d'embauche...

Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières.
Obtenir des informations sur la vie quotidienne, les
loisirs, la santé (accès aux soins, mutuelle, écoute
psychologique...).

**ESPACE
ENTREPRISES**

Les services que vous
propose la Mission
Locale

**VOUS AVEZ DANS VOTRE ENTREPRISE UN PROJET DE
RECRUTEMENT, DE REMPLACEMENT, UN SURCROÎT D'ACTIVITÉ,**

La Mission Locale favorise les liens entre les entreprises et les
jeunes. Notre Chargée de Relations Entreprises :

- développe le partenariat avec les entreprises
- présente les différents contrats et les mesures d'aides à l'embauche
- met en place un recrutement (définir le profil recherché, sélectionner les CV de jeunes, présenter les candidatures, effectuer un suivi pour le maintien du jeune dans l'emploi).

**La Mission Locale assure
des permanences :**

Lieu	Jour et horaires
Centre social Collines du Perche - Relais service public Mondoubleau	Lundi de 14 h à 17 h 30 02.54.80.85.80
Mairie Saint-Amand Longpré	Vendredi semaine paire de 14 h à 17 h 30 02.54.77.14.87
Médiathèque Fréteval	Mercredi de 14 h 00 à 17 h 30 02.54.82.74.91
Maison de l'Emploi, des Métiers et de la Formation Montoire sur le Loir	Jeudi de 14 h à 17 h 30 02.54.23.74.46
Maison des jeunes Savigny sur Bray	Mardi de 14 h à 17 h 00 02.54.77.14.87

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL :
Rejoignez notre réseau de
parrainage pour soutenir des
jeunes en recherche d'emploi en
les parrainant.

Visitez notre site :
www.ml-vendomois.fr



Communes et Communautés de Communes

Créées à partir de 1982, les Missions Locales constituées en réseau national, développent leurs activités dans le cadre de la loi du 19/12/1989. Elles sont mandatées par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique.



PRC EN VAE DU VENDÔMOIS
 7 RUE DU XX^{ÈME} CHASSEURS
 41100 VENDOME
 TÉL : 02.54.77.14.87
 PRCVAE@ML-VENDOMOIS.FR

*Téléphonez au secrétariat
 pour vous inscrire à une
 réunion d'information
 collective suivie d'une prise
 de rendez-vous pour un
 entretien individuel.*

Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience (3 ans minimum), par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle.

Pour Qui ?

Toute personne remplissant les conditions d'expérience nécessaires est concernée, qu'elle soit salariée, demandeur d'emploi, travailleur indépendant ou bénévole au sein d'une association. Il n'y a pas de limite d'âge pour engager une démarche de VAE. L'expérience de 3 ans peut avoir été acquise à temps complet, à temps partiel ou de façon discontinue.

Rôle du PRC

RÔLE DU POINT RELAIS CONSEIL :

Vous informer sur la VAE

- Analyser la pertinence d'une démarche de VAE au regard de votre projet professionnel et/ou personnel
- Identifier les diplômes, titres ou certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées
- Vous mettre en relation avec les organismes valideurs concernés.

Visitez notre site :
www.ml-vendomois.fr
 Espace VAE

Service gratuit



Caisse d'Allocations Familiales Vendôme (C.A.F)

Centre Caf les Rottes
Rue du Colonel Fabien
41100 Vendôme
Tél : 02.54.77.11.58

Tous les lundis sur rendez-vous 13h30 - 17h
Tous les jeudis 9h15 - 12h15 et 13h15 - 16h15

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M)

60, avenue Gérard Yvon
41100 Vendôme
Tél : 08.20.90.41.27

Caisse de Mutualité Sociale (C.M.S)

390, bd du Président Roosevelt
41100 Vendôme
Tél : 02.54.44.88.64 / 02.54.44.87.09
Permanence tous les mardis, jeudis et vendredis

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (C.R.A.M.)

Local MSA
390, bd Roosevelt
41100 VENDOME
Point Accueil Retraite, ouverture :
le mardi et le mercredi : 9h-12h et 13h30-16h30

Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale (C.I.C.A.S.)

6, quai Saint-Jean
BP 17
41003 Blois Cedex
Tél. : 02.54.78.87.30

CIAS de Vendôme -

Service de repas à domicile

12 rue du XXème Chasseurs
41100 Vendôme.
Tél : 02.54.77.68.14

INFORMATIONS MEDICALES

Pour joindre le médecin de garde, il est impératif d'appeler le 15

C'est lui qui juge de la pertinence de l'appel et met en œuvre les moyens adaptés :

- SAMU-SMUR
- Médecin généraliste de garde
- Ambulance pour transport aux urgences

Ces diverses mesures donnent à la population l'assurance d'avoir encore à sa disposition un système de soins efficace et aux professionnels celle d'exercer la garde dans de meilleures conditions.

LES MÉDECINS DU SECTEUR.

Coordonnées des **médecins** les plus proches géographiquement :

- | | |
|----------------------|----------|
| • Graham GILLESPIE | Azé |
| 02 54 73 65 00 | |
| • Philippe HUTTEAU | Thoré |
| 02 54 72 82 20 | |
| • Jean-Claude RAJALU | Villiers |
| 02 54 72 93 03 | |

CABINET INFIRMIERES

10 place de l'église
41360 LUNAY
Tél : 02 54 72 00 01

Hors vacances scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 09 h - 12h 30

Aline POULIN	Emilie HUREL
Marylène GASTON	Corinne QUINTIN

Pendant les vacances scolaires (hors permanences)
Mercredi, samedi et dimanche :
soins au cabinet sur rendez-vous.

LES KINÉSITHÉRAPEUTES DU SECTEUR.

Coordonnées des **kinésithérapeutes** les plus proches géographiquement :

- Laurence COURTEMANCHE Naveil
02 54 72 29 80
- Véronique TEILLAUCHET Villiers
02 54 72 72 32

PHARMACIE PUENTE LUCIEN

Route du Gué du Loir 41100 MAZANGE
Tél : 02 54 72 11 21
« Réso Garde » : **3237**

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

La Maison de la Justice et du droit met à votre disposition un point d'accès au droit.
Si vous avez besoin d'être écouté, informé et orienté, un greffier et un agent territorial vous accueillent pour répondre à vos questions.
Elle propose aussi des permanences spécialisées sur rendez-vous.

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

- le 1er mercredi du mois de 10h à 12h
- les 2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 16h
- le 3ème jeudi du mois de 10h à 12h

L'AVOCAT

- le lundi de 9h à 12h

LE NOTAIRE

- les 2ème et 4ème jeudi du mois de 14h à 17h

LE CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

- le mardi de 9h à 12h

L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES ET CONCILIATION (AVEC)

- le mardi de 9h à 12h

LE CENTRE D'INFORMATION DES RESIDENTS ETRANGERS (CIRE)

- le mardi de 14h à 17h
- le jeudi de 14h à 17h
- le vendredi toute la journée

LA MEDIATION FAMILIALE

- le 2ème mercredi du mois de 13h30 à 17h

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

6 rue Jean Bart
41000 BLOIS
Tél. : 02.54.45.16.16
Fax : 02.54.45.16.25



Ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h15.
Le vendredi toute la journée à compter de janvier 2012.

NUMÉRO UTILES

ADMINISTRATION FISCALE

Hôtel Des Finances

Tél : 02.54.23.15.15

Fax : 02.54.23.15.16

Cadastre

Tél : 02.54.23.15.30

TRANSPORT

Taxi de la Vallée du Boulon

Tél : 02.54.72.03.07

06.07.68.59.97

Transports du Loir et Cher

Tél : 02.54.58.55.44

Site : <http://www.tlcinfo.net>

Gare TGV Vendôme-Villiers

Tél : 02.54.23.50.14

Site : www.voyages-sncf.fr

Gare TER Vendôme Centre

Tél : 02.54.23.50.04

Site : www.ter-sncf.com

SERVICES

Valdem (collecte ordures)

Tél : 02.54.89.41.17

Eau

Tél : 02.54.77.00.00

Dépannages : 08.00.74.47.50

EDF (dépannage)

Tél : 08.10.41.24.03

Prêtre de la Paroisse

Tél : 02.54.86.54.02

BOTTIN INTERNET

MAZANGÉ

mazange.free.fr

ASC MAZANGÉ

asc-mazange.asso.fr

CVR

www.cvr.fr

Conseil général

www.le-loir-et-cher.fr

Préfecture

www.loir-et-cher.pref.gouv.fr

Conseil Régional

www.regioncentre.fr

Pays Vendômois

www.paysvendomois.org

Europe

europa.eu.int

L'administration en ligne

adele.service-public.fr

Les impôts

www.impots.gouv.fr

La loi

www.legifrance.gouv.fr

Conciliateur

www.conciliateurs-justice-41.com

Insee (recensement)

www.insee.fr

Allocations Familiales

www.caf.fr

CPAM

www.ameli.fr

MSA

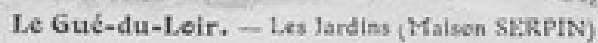
www.msa41.fr

Retraites

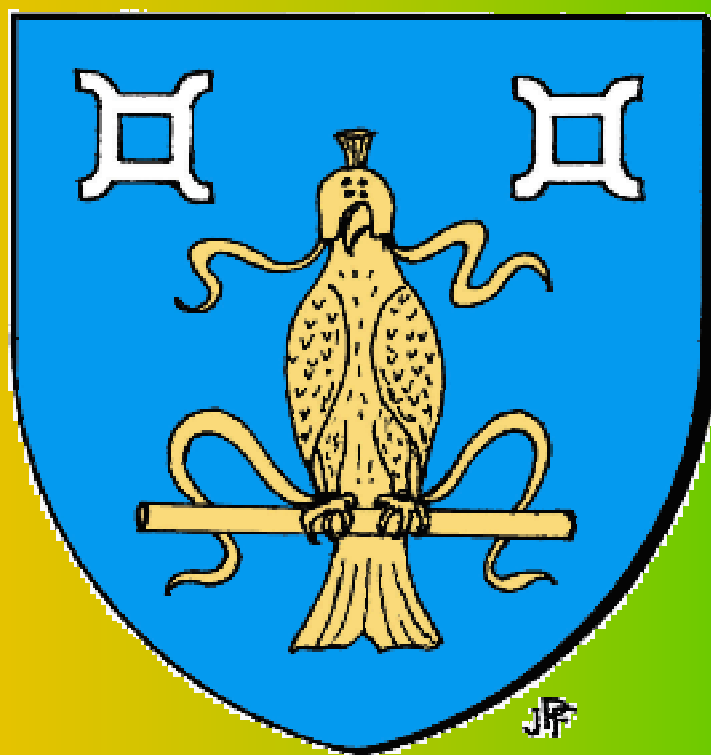
www.info-retraite.fr

Idées de sorties

www.le-petit-vendomois.fr

[illegible]

PUBLICITAIRE



EN CAS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE	3237
ANTIPOISON (ANGERS)	02 41 48 21 21
GENDARMERIE (VENDÔME)	17
HÔPITAL(VENDÔME)	02 54 23 33 33
PHARMACIE (GUÉ DU LOIR)	02 54 72 11 21
POLICE SECOURS (VENDÔME)	02 54 67 47 00
POMPIERS (VENDÔME)	18
SAMU	15
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN	112